

Aperçu historique non exhaustif des actions du Grand-Duché de Luxembourg dans la lutte contre le racisme (1970-2025)

Luxembourg, 28 novembre 2025

Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA)

Les informations contenues dans le présent document n'engagent que le MFSVA et ne reflètent pas nécessairement la terminologie officielle des acteurs mentionnés. Ce document a été compilé par Mariana Muzzi pour le MFSVA.

Contents	
Introduction.....	3
Les années 1970 et 1980	5
Développements législatifs et politiques.....	5
Sensibilisation, formation et recherche.....	5
Les années 1990	6
Développements législatifs et politiques.....	6
Sensibilisation, formation et recherche.....	7
Les années 2000	9
Développements législatifs et politiques.....	9
Sensibilisation, formation et recherche.....	11
Les années 2010	14
Développements législatifs et politiques.....	14
Sensibilisation, formation et recherche.....	15
Les années 2020	22
Développements législatifs et politiques.....	22
Rapports d'activité examinés	45
Liste des abréviations	46

Introduction

Le Luxembourg déploie depuis longtemps de nombreux efforts visant à combattre le racisme, la discrimination raciale et les stéréotypes négatifs.

Ce document répertorie, de façon non exhaustive, environ 140 mesures de sensibilisation, de formation et de recherche mises en œuvre au Luxembourg au cours des cinquante dernières années, depuis la ratification en 1969 de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et celle de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD) en 1977, jusqu'à la fin de l'année 2025. Il inclut également les lois et règlements adoptés, les débats parlementaires et les programmes gouvernementaux.

Ce répertoire s'appuie sur l'examen de plus de 500 documents, principalement des rapports d'activité provenant des ministères et administrations publiques, des chambres professionnelles et des organismes de droits humains et d'égalité de traitement.

Les mesures sont classées par ordre chronologique, par décennie, de la plus ancienne à la plus récente, en utilisant la date de début dans le cas de mesures pluriannuelles.

La plupart de ces initiatives ont été mises en œuvre par des organisations de la société civile avec un financement public, dans de nombreux cas cofinancé par l'Union européenne. Plusieurs ministères – notamment ceux de la Famille, de la Justice, de l'Éducation, de la Culture, du Sport, de la Fonction publique et de l'Égalité –, ainsi que l'Œuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, ont activement soutenu ces efforts. Il convient toutefois de noter que certaines contributions proviennent également de financements privés, comme ceux de la Fondation André Losch.

Dans ce contexte, la société civile qui a mis en œuvre des actions contre le racisme au Luxembourg comprend notamment le Centre pour l'égalité de traitement, l'Université du Luxembourg, des associations conventionnées par des ministères, ainsi que des associations actives depuis plusieurs décennies, telles que ASTI et CLAE, fondées dans les années 1970 et 1980. Depuis les années 2020, de nouvelles associations antiracistes fondées par des personnes racisées, telles que Finkapé, Ally Book Club, Lëtz Rise Up et One People, ont enrichi le paysage associatif. À noter que Lëtz Rise Up et One People sont les membres luxembourgeois du European Network Against Racism (ENAR).

Ce document est organisé par décennie (années 1970-1980, 1990, 2000, 2010 et 2020). Chaque section est subdivisée en deux parties :

- Développements législatifs et politiques : lois ou règlements adoptés, débats parlementaires, programmes de gouvernement.
- Sensibilisation, formation et recherche : campagnes, guides destinés aux professionnels, ainsi que diverses actions telles que des tables rondes, ateliers, projections de films, lectures, production de films et spots, élaboration de fiches ou dossiers pédagogiques, festivals, stands lors d'événements à grande échelle, et des journées ou mois thématiques (par exemple le Black History Month, la

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ou des initiatives sportives). Cette partie inclut également des actions d'autorégulation telles que la Charte de la Diversité, les entreprises labellisées Entreprise Socialement Responsable (ESR) ou le Code de déontologie de la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que des études et recherches, comme l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg », l'Observatoire des discriminations, ou encore des analyses des représentations dans les manuels scolaires.

Les années 1970 et 1980

Développements législatifs et politiques

Dans les années 1970 et 1980, deux lois ont été adoptées pour ratifier des conventions internationales relatives à la lutte contre le racisme, à savoir :

- Loi du 28 juillet 1969 portant approbation de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, le 14 décembre 1960.
- Loi du 1er décembre 1977 portant approbation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en date à New York du 7 mars 1966.

Encore sur le plan législatif, deux lois relatives à la fonction publique ont été adoptées : la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État et la loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux. Alors que la première ne mentionne pas le racisme ni la discrimination raciale, la seconde prévoit, dans son article 2 relatif au recrutement, l'interdiction de toute discrimination fondée sur la race. Elle stipule : « *L'admission à un emploi ne peut être subordonnée à des conditions de race, de sexe ou d'état civil, d'opinion ou d'appartenance politique, syndicale ou religieuse.* »

Sensibilisation, formation et recherche

- Durant les années 1970 et 1980, la sensibilisation contre le racisme reposait principalement sur des initiatives pionnières portées par la société civile, notamment deux organisations majeures : l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (fondée en 1979) et le Comité de liaison des associations issues de l'immigration (CLAE, fondé en 1985). Ces associations ont joué un rôle essentiel dans la défense des droits des immigrés, la lutte contre le racisme et la promotion du vivre-ensemble interculturel.
- Par ailleurs, le secteur privé a amorcé une démarche d'autorégulation avec l'adoption, en 1970, du premier Code de déontologie de la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg (CIGDL), engageant ses signataires à éviter toute pratique discriminatoire.

Les années 1990

Développements législatifs et politiques

Sur le plan politique, dans les années 1990, le Luxembourg a progressivement reconnu la nécessité de prévenir et de combattre le racisme, en inscrivant cette question à son agenda institutionnel.

La Chambre des députés a reconnu en 1991 que le Luxembourg n'était pas à l'abri de l'émergence de mouvements racistes et d'extrême droite en Europe et a exhorté le gouvernement à prendre des mesures préventives et répressives contre le racisme.

Une discussion parlementaire a eu lieu en 1994 sur les rapports du Luxembourg au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). La même année, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a fait référence pour la première fois à l'existence d'actes racistes dans un accord de coalition, notamment dans la déclaration gouvernementale de 1994.

Encore sur le plan politique, le Luxembourg a créé un organe spécialisé dans la lutte contre la discrimination raciale : la Commission permanente spéciale contre la discrimination raciale (CSP-RAC), au sein du Conseil national des étrangers (CNE). Cette commission était chargée de recevoir les plaintes pour discrimination raciale, lesquelles pouvaient ensuite être soumises au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), conformément à l'article 14, paragraphe 2, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD).

Sur le plan législatif, le Luxembourg a progressivement renforcé son cadre juridique pour favoriser l'intégration des étrangers et criminaliser la discrimination raciale.

- La loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers a créé le Commissariat du Gouvernement aux Étrangers (CGE). Entre autres dispositions, cette loi interdit et sanctionne toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, ainsi que sur la religion.

Une avancée majeure est intervenue en 1997, lorsque le droit pénal luxembourgeois a criminalisé la discrimination raciale en introduisant le chapitre intitulé « Du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations » (articles 454-457).

Selon le Code pénal, la discrimination entre personnes physiques, personnes morales ou groupes ou communautés de personnes, en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou à une race, est punie. La discrimination raciale punissable comprend :

- Refuser la fourniture ou la jouissance d'un bien et/ou l'accès à un bien ;
- Refuser la fourniture d'un service et/ou l'accès à un service ;

- Subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service et/ou l'accès à un bien ou à un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 454 ou à faire toute autre discrimination lors de cette fourniture, en se fondant sur l'un des éléments visés à l'article 454 ;
- Indiquer dans une publicité l'intention de refuser un bien ou un service ou de pratiquer une discrimination lors de la fourniture d'un bien ou d'un service, en se fondant sur l'un des éléments visés à l'article 454 ;
- Entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque.
- Refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;
- Subordonner l'accès au travail, tous les types de formation professionnelle, ainsi que les conditions de travail, l'affiliation et l'engagement dans une organisation de travailleurs ou d'employeurs à l'un des éléments visés à l'article 454 du Code pénal.

La modification du Code pénal a introduit la possibilité pour le ministère de la Justice d'agréer des associations d'importance nationale afin qu'elles puissent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction, c'est-à-dire ester en justice, conformément à la loi du 19 juillet 1997 contre le racisme (article 6). En 1997, le ministère de la Justice a agréé deux associations :

- Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), arrêté ministériel du 27 octobre 1997 ;
- Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations issues de l'Immigration au Luxembourg, arrêté ministériel du 27 octobre 1997.

Sensibilisation, formation et recherche

Les années 1990 ont marqué un tournant avec la multiplication des campagnes éducatives et des projets européens de sensibilisation contre le racisme. Le Luxembourg a participé à la campagne « Tous égaux, tous différents » (1995), organisée par le Conseil de l'Europe en collaboration avec les organisations européennes de jeunesse et les comités nationaux, dont un comité luxembourgeois chargé de mener des actions au niveau national. Le pays a également pris part à l'Année européenne contre le racisme (1997), lancée par l'Union européenne. Des initiatives comme le projet « École sans racisme » et des dossiers pédagogiques tels que « Immigration, tolérance, racisme » ont été diffusés dans les écoles. Les médias ont adopté des codes déontologiques pour lutter contre les stéréotypes, tandis que des débats publics et des séminaires ont sensibilisé journalistes et enseignants.

La liste ci-dessous présente une dizaine d'initiatives de cette décennie.

- En 1993, un dossier pédagogique intitulé « Immigration, tolérance, racisme », comprenant des fiches de travail, des témoignages personnels et des textes littéraires d'auteurs variés, a été produit par l'ASTI en coopération avec le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Éducation nationale.

- Le Conseil de presse avait adopté en 1995 son premier Code de déontologie, qui engageait les professionnels des médias à s'abstenir de toute discrimination raciale et à la combattre activement. Ce code limitait la mention de la couleur de peau d'une personne aux cas où cette information était nécessaire à la compréhension de l'article.
- En 1996, sous le nom « Punchival », des jeunes se sont réunis lors d'une fête multiculturelle organisée, entre autres, par l'ASTI pour lutter contre le racisme. En 1997, dans le cadre de « l'Année européenne de lutte contre le racisme », l'ASTI lance le projet « École sans racisme », attribuant le label « sans racisme » à une école lorsque 70 % des élèves, enseignants et personnel signent une pétition contre le racisme.
- Deux débats sur l'antiracisme organisés par l'ASTI en 1996 : l'un portant sur le projet de loi antiraciste, amendement au code pénal ; l'autre sur l'European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (EUMC).
- Campagne d'information menée par le ministère de la Justice en 1997 concernant la modification du code pénal qui a introduit la criminalisation du racisme.
- En 1998, l'European Network against Racism (ENAR) a été créé, à la suite des consultations menées durant l'Année européenne contre le racisme en 1997, avec l'ASTI comme premier membre luxembourgeois.
- En 1998, le séminaire intitulé « Sexismes et racismes cachés dans les médias – les pièges du langage », visant à permettre aux journalistes professionnels et aux rédacteurs et rédactrices de périodiques d'apprendre à éviter les formulations discriminatoires. Organisé par ministère de la Promotion Féminine, le groupe de travail informel de journalistes diplômés, en collaboration avec l'association SeSoPI Centre Intercommunautaire.

Les années 2000

Développements législatifs et politiques

Dans les années 2000, sur le plan législatif, le cadre en matière de lutte contre le racisme a été renforcé par l'adoption de lois et règlements créant plusieurs organismes chargés des droits de l'homme et de l'égalité de traitement (avec la discrimination raciale dans leur compétence), sanctionnant l'incitation à la haine raciale dans l'enseignement secondaire, et interdisant la discrimination raciale au travail.

Les organismes suivants, chargés des droits de l'homme et de l'égalité de traitement, ont été créés :

- Commission consultative des Droits de l'Homme au Grand-Duché de Luxembourg (Règlement du Gouvernement en Conseil du 26 mai 2000 et Loi du 21 novembre 2008)
- Comité luxembourgeois des droits de l'enfant appelé « Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand » (ORK) (Loi du 25 juillet 2002)
- Médiateur (Loi du 22 août 2003)
- Centre pour l'égalité de traitement (CET) (Loi du 28 novembre 2006)
- Commission des plaintes du Conseil de la presse (Loi du 8 juin 2004)
- Conseil national des étrangers (CNE) (Loi du 16 décembre 2008)

Encore sur le plan législatif, la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques, dans son article 42 relatif aux mesures disciplinaires, inclut « l'incitation à la haine raciale, à la xénophobie et à l'intolérance religieuse » parmi les infractions susceptibles d'être sanctionnées par un renvoi définitif du lycée sont portées devant le conseil de discipline du lycée par le conseil de classe.

En matière de droit du travail, une avancée majeure est intervenue en 2000 avec la ratification de la Convention n°111 de l'OIT et, en 2006, avec la transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, lorsque la législation luxembourgeoise a interdit toute discrimination, directe ou indirecte, fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une race ou à une ethnie.

Plus spécifiquement, les deux lois suivantes ont été adoptées :

- Loi du 22 décembre 2000 portant approbation des Conventions internationales du Travail N° 111, 142, 150, 151, 155, 158, 159, 175 et 182. Parmi les conventions ratifiées par le Luxembourg figure la Convention n°111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail à Genève le 25 juin 1958. Cette Convention oblige le Luxembourg à adopter une « politique nationale pour promouvoir l'égalité et éliminer la discrimination raciale » dans « l'accès à la formation, à l'emploi, aux professions et aux conditions de travail » par le biais de « lois, programmes et réformes ».

- Loi du 28 novembre 2006 portant

1. transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique ;
2. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;
3. modification du Code du travail et portant introduction dans le Livre II d'un nouveau titre V relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;
4. modification des articles 454 et 455 du Code pénal ;
5. modification de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

- Loi du 29 novembre 2006 modifiant

1. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat
2. la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

Les deux lois du 28 et du 29 novembre 2006 modifient trois textes relatifs au travail : les deux lois concernant les fonctionnaires – de l'État (loi du 16 avril 1979) et des communes (loi du 24 décembre 1985) – ainsi que le Code du travail. Elles harmonisent le cadre légal en matière de travail en ce qui concerne la discrimination en général et la discrimination raciale en particulier, comme suit :

- Elles interdisent toute discrimination, directe ou indirecte, fondée sur la religion, les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ainsi que la race ou l'origine ethnique.
- Elles définissent la discrimination directe et la discrimination indirecte.
- Elles considèrent le harcèlement et les instructions de discriminer comme des formes de discrimination.

La loi du 28 novembre 2006 a introduit la possibilité pour le ministère de la Justice d'agréer, par arrêté ministériel, des associations sans but lucratif d'importance nationale dont l'activité statutaire consiste à combattre la discrimination, afin qu'elles puissent exercer devant les juridictions civiles ou administratives les droits reconnus à la victime d'une discrimination, c'est-à-dire ester en justice. Une personne qui s'estime lésée par le non-respect à son égard du principe de l'égalité de traitement peut ester en justice :

- directement,
- par l'intermédiaire d'une association sans but lucratif agréée par arrêté ministériel,
- ou par l'intermédiaire d'un syndicat ayant compétence pour ce faire (article 5).

- En 2008, le ministère de la Justice a agréé, au titre de la loi du 28 novembre 2006 contre les discriminations (article 7) l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), arrêté ministériel du 18 février 2008, arrêté ministériel du 18 février 2008.

Sensibilisation, formation et recherche

Cette décennie se caractérise par une diversification des outils de sensibilisation : expositions artistiques, festivals, campagnes médiatiques et formations professionnelles. Des projets emblématiques comme le film-documentaire "Ma vie au Congo" (2001), la campagne "Stop and Think" (2005) et la Semaine d'action contre le racisme dans le football (2006) ont marqué les esprits. La formation aux droits humains est devenue obligatoire pour la police, et des initiatives locales comme l'adhésion de Dudelange à la Coalition européenne des villes contre le racisme (2009) ont renforcé l'engagement communal

La liste ci-dessous présente presque une vingtaine d'initiatives de cette décennie :

- L'exposition photographique « X-Terrestrial » du photographe allemand Johannes Backes, commanditée par le ministère de la Culture, s'est tenue en 2000 dans le cadre du programme Mosaïque du Centre national de l'audiovisuel (CNA). Elle abordait la persistance du racisme et de la xénophobie malgré la suppression des frontières dans la construction européenne.
- Le film-documentaire « Ma vie au Congo » (Ech war am Kongo), réalisé par Paul Kieffer et Marc Thiel et produit par le Centre national de l'audiovisuel (CNA) et SAMSA Film en 2001, retrace l'histoire des Luxembourgeois installés au Congo belge entre 1880 et 1960. À travers les témoignages de huit anciens coloniaux, illustrés par des images d'archives tournées dans les années 1950, le film explore les motivations du départ, la vie quotidienne dans la colonie, les relations avec la population locale et les bouleversements liés à l'indépendance. Ce documentaire met en lumière une page méconnue de l'histoire luxembourgeoise et ses liens avec la colonisation belge. Le film, disponible en français et en luxembourgeois, peut être visionné via la Médiathèque numérique du Luxembourg, filmfriend, ou en contactant le Centre national de l'audiovisuel (CNA).
- Le projet « Comité Spencer », créé en 2002 après la mort tragique de Spencer, un jeune Capverdien battu à mort, initialement au sein de l'Organisation Capverdienne du Luxembourg (OCL)¹ et devenu une association indépendante en janvier 2005, avait pour objectif de promouvoir la culture et les traditions capverdiennes au Luxembourg, de sensibiliser les jeunes à la participation à la vie associative et culturelle, de combattre la violence, de faciliter l'intégration des jeunes dans la société, de lutter contre l'échec scolaire et contre le racisme et les discriminations.²
- La conférence UNITED, commanditée par le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, a été organisée en 2003 par le Service National de la Jeunesse (SNJ), en partenariat avec l'association SeSoPI Centre Intercommunautaire, au Centre Culturel de Larochette. Elle avait pour objectif de sensibiliser aux préjugés culturels et raciaux.

¹ L'Organisation Capverdienne du Luxembourg – OCL a été fondé le 10 avril 1999. La Fédération des Associations Capverdiennes du Luxembourg (FACVL) s'est constituée le 14 mars 2010, date du refond de l'OCL. Des informations complémentaires sur la FACVL sont disponibles sur le site : <https://facvl.lu/>

² Théry, P. (2008, 11 20). Le comité Spencer est « une oreille attentive ». L'essentiel. Récupéré sur <https://www.essentiel.lu/fr/story/le-comite-spencer-est-une-oreille-attentive-505274002412>

- En 2004, une soirée cinéma-débat a été organisée à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg dans le cadre de la campagne nationale d'information et de sensibilisation contre les discriminations. Cette initiative avait été commanditée par le ministère de la Famille et de l'Intégration.
- Entre 2004 et 2011, le ministère de la Famille et de l'Intégration a mené des actions de sensibilisation contre le racisme à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, célébrée chaque année le 21 mars.³
- La formation aux droits de l'homme, intégrée depuis au moins 2004 dans la formation initiale et continue des officiers de police et des membres de l'Inspection générale de la Police Grand-Ducale (IGP), est toujours en cours. Elle comprend le module « Police et société », centré sur la relation entre la police et le public, les droits de l'homme, l'éthique et la sensibilité interculturelle. Ce module aborde notamment les droits fondamentaux, la Constitution et les libertés civiles, les normes professionnelles applicables à la police, la lutte contre l'extrémisme ainsi que les droits et devoirs des fonctionnaires. Il met également l'accent sur l'éducation et la sensibilisation interculturelles. Des collaborations avec des organisations de la société civile, telles que l'ASTI et le CLAE, viennent renforcer cette formation par le biais de programmes éducatifs, d'exposés, de conférences, d'événements et de visites sur le terrain.
- En 2005, le racisme a été l'une des thématiques abordées lors du cinquième festival du film pour jeunes Hautnah, organisé par le MENEJ en collaboration avec la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, Aids-Berodung de la Croix-Rouge et Inter-Actions Maison des jeunes Grund.
- L'exposition « Luxembourg 1, Racisme 0 », commanditée par le ministère de la Culture, s'est tenue en 2005 au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, dans le cadre des actions de sensibilisation contre le racisme.
- En 2005, deux spots de sensibilisation contre les discriminations, portant le slogan « Stop and Think : Think and Stop Discrimination », commandités par le ministère de la Famille et de l'Intégration, ont été produits et diffusés à la télévision ainsi qu'au cinéma pendant dix semaines. En 2007, le spot destiné au cinéma a été projeté dans l'ensemble des salles du pays pendant trois semaines, dont une semaine dans le réseau Utopia/Utopolis.
- Entre 2005 et 2012, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) a été célébrée au Luxembourg à travers diverses initiatives. En 2005, des spots de sensibilisation intitulés « Stop and Think : Think and Stop Discrimination » ont été diffusés au cinéma. En 2006, une conférence intitulée « Diversité dans l'entreprise : une réponse au handicap et aux autres motifs de discriminations » a été organisée conjointement par le Commissariat du Gouvernement aux Étrangers (CGE), en partenariat avec le Ministère du Travail et de l'Emploi, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) ainsi que les syndicats Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGB-L) et Lëtzebuerger Chrëschleche Gewerkschafts-Bond (LCGB).
- En 2006, le Conseil de presse a adopté un Code de déontologie révisé, actualisant la version de 1995. Cette révision a introduit de nouveaux thèmes, tels que l'éthique liée à Internet et aux médias électroniques. Elle interdit toute incitation, même indirecte, à la discrimination, au racisme ou

³ La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, célébrée chaque année le 21 mars, a été proclamée en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies, engageant la communauté internationale à intensifier ses efforts pour éradiquer toutes les formes de discrimination raciale (Résolution 2142 (XXI)).

à la xénophobie, et comporte une directive stipulant : « *La presse n'indique les origines raciales, religieuses, nationales ou ethniques d'une personne que lorsque cette information est indispensable à la compréhension des faits ou lorsqu'il existe un lien direct avec l'information.* »

- En octobre 2006, une manifestation sportive suivie d'une table ronde a été organisée dans le cadre de la Semaine d'action européenne contre le racisme et la discrimination dans le football, commanditée le ministère de la Famille et de l'Intégration, en collaboration avec le réseau Football Against Racism in Europe (FARE), le Commissariat du Gouvernement aux Étrangers (CGE), le Département ministériel des Sports, le Service National de la Jeunesse (SNJ) et le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.
- Les 11 et 12 février 2009, une formation pour multiplicateurs a été organisée au Centre de Formation et de Séminaires (CEFOS) à Remich, afin de constituer un réseau de personnes capables d'animer des sessions d'information et des ateliers sur la diversité, l'interculturalité et la lutte contre le racisme. Cette initiative, commanditée par le ministère de la Famille et de l'Intégration.
- En mai 2009, la Ville de Dudelange est devenue la première ville luxembourgeoise à rejoindre la European Coalition of Cities against Racism (ECCAR) lors de la séance du Comité de pilotage tenue à Saint-Pétersbourg, Russie, du 14 au 16 mai 2009. Cette coalition fait partie de l'International Coalition of Inclusive and Sustainable Cities (ICCAR), lancée par l'UNESCO en mars 2004, et dont l'ECCAR a été créée en décembre 2004 à Nuremberg, Allemagne. L'objectif est de constituer un réseau de villes engagées dans la lutte contre le racisme et les discriminations, en mettant en œuvre le Plan d'action en 10 points pour promouvoir l'inclusion et la diversité.
- Le projet C'est quoi le racisme ? réalisé en 2009 par le Centre de Rencontre d'Information et d'Animation pour Jeunes (CRIAJ) de la Ville de Grevenmacher, a été encadré par le Centre SNJ Eisenborn dans le cadre de l'éducation aux médias. Ce projet avait été commanditée par le ministère de la Famille et de l'Intégration.
- En 2009, une formation pour multiplicateurs sur l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination a été mise en place afin de constituer un réseau de personnes capables d'organiser des sessions d'information et des ateliers sur la diversité, l'interculturalité et la lutte contre le racisme. Cette formation avait été commanditée par le ministère de la Famille et de l'Intégration.
- En 2009, la Commission permanente spéciale contre la discrimination raciale (CSP-RAC), une des trois Commissions spéciales permanentes obligatoires du Conseil national des étrangers (CNE), a organisé un débat sur l'intégration, la discrimination raciale et l'orientation scolaire des enfants issus de l'immigration.

Les années 2010

Développements législatifs et politiques

Sur le plan politique, le Luxembourg a adopté plusieurs mesures pour répondre aux défis liés à la montée des discours de haine et à la promotion de l'égalité de traitement.

Compte tenu de l'augmentation des discours de haine raciale en ligne à la suite de la crise migratoire européenne de 2015, la Chambre des députés a adressé une question parlementaire (QP n° 1436) au gouvernement. Cette question invitait le ministère de l'Éducation nationale à contacter les réseaux sociaux, tels que Facebook, afin qu'ils prennent des mesures pour mettre fin aux discours de haine en ligne.

Le 13 décembre 2019, le premier Code de déontologie de la police grand-ducale a été adopté. Bien qu'il ne traite pas explicitement du racisme, il vise à garantir l'intégrité, l'impartialité et la transparence dans l'exercice des fonctions policières, et introduit des nouveautés telles que la protection des lanceurs d'alerte et la création d'un conseil confidentiel en matière d'éthique.

Sur le plan législatif, les lois suivantes et les arrêtés ministériels suivants ont été adoptés :

En 2011, la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales a instauré l'obligation de qualification professionnelle pour accéder aux métiers de l'immobilier (agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics, promoteurs).

En 2010, le ministère de la Justice a agréé deux associations supplémentaires afin qu'elles puissent exercer les droits reconnus à la partie civile en matière d'infractions, c'est-à-dire ester en justice, conformément à la loi du 19 juillet 1997 contre le racisme (article 6) :

- Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des droits de l'homme, arrêté ministériel du 5 juillet 2010 ;
- Confédération luxembourgeoise d'œuvres catholiques de charité et de solidarité, association sans but lucratif, arrêté ministériel du 3 septembre 2010.

Par ailleurs, en 2010-2011, au titre de la loi du 28 novembre 2006 contre les discriminations (article 7), le ministère de la Justice a agréé les mêmes deux associations :

- Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des droits de l'homme, arrêté ministériel du 5 juillet 2010 ;
- Confédération luxembourgeoise d'œuvres catholiques de charité et de solidarité, association sans but lucratif, arrêté ministériel du 6 janvier 2011.

La loi du 27 août 2013 créant l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) a renforcé la régulation des médias audiovisuels. Bien que ses missions portent principalement sur la pluralité et la protection des mineurs, l'ALIA peut intervenir en cas de contenus incitant à la haine, y compris raciale, en offrant aux particuliers et aux organisations un mécanisme de plainte concernant les services de médias audiovisuels.

L'ALIA a pour missions principales de veiller au respect des règles applicables aux services audiovisuels, de garantir la pluralité et la protection des mineurs, de promouvoir les œuvres européennes et d'assurer la transparence et l'équité dans le secteur. L'ALIA offre aux particuliers et aux organisations la possibilité de déposer des plaintes

Sensibilisation, formation et recherche

Les années 2010 ont été marquées par des initiatives majeures qui ont structuré la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. La Charte de la Diversité Lëtzebuerg (2012) et le label Entreprise Socialement Responsable (ESR) (2010) ont joué un rôle déterminant pour mobiliser les entreprises. Des campagnes d'envergure, telles que "We make Luxembourg" (2012) et "No Hate Speech" (2016), ont investi les réseaux sociaux pour sensibiliser largement. Sous l'impulsion du Centre pour l'égalité de traitement (CET), des études essentielles comme l'Observatoire des discriminations (2014) ont documenté les pratiques discriminatoires, tandis que la « Journée de réflexion sur le testing » (2012) a ouvert le débat sur des méthodes concrètes pour analyser les inégalités de traitement. Enfin, les formations destinées aux enseignants et aux fonctionnaires se sont multipliées, intégrant des modules sur la diversité et la lutte contre le racisme.

La liste ci-dessous présente une trentaine d'initiatives de cette décennie.

- Le label ESR – Entreprise Socialement Responsable, délivré par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR), distingue les entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociétale au Luxembourg. Créé en 2010, ce label s'inscrit dans le programme national lancé par l'INDR, association fondée en 2007 par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL). Les principes d'égalité et de non-discrimination sont intégrés dans le pilier social du cadre du label ESR. Les entreprises qui sollicitent le label doivent réaliser une auto-évaluation ESG couvrant environ 100 à 129 questions, incluant des thématiques liées à la diversité, à l'égalité de traitement et à la prévention des discriminations sur le lieu de travail.
- Le 22 mars 2010, le Centre pour l'égalité de traitement (CET) a organisé une table ronde intitulée « Combattre les contenus racistes sur Internet » à Luxembourg. L'événement a réuni des acteurs institutionnels, des experts et des représentants de la société civile pour discuter des moyens de lutter contre la diffusion de propos racistes en ligne. Parmi les intervenants figuraient François Moyses (avocat à la cour), Serge Kollwelter (ASTI), Georges Knell (LUSI), Luc Marteling (RTL) et Marc Müller (4Motion). Les échanges ont porté sur les défis juridiques, les responsabilités des plateformes et les stratégies de sensibilisation pour prévenir le racisme sur les réseaux sociaux,

notamment Facebook. Cette initiative s'inscrivait dans une série d'actions visant à promouvoir l'égalité de traitement et à renforcer la lutte contre la discrimination raciale au Luxembourg.

- En 2010, le Centre pour l'Égalité de Traitement (CET), Caritas, la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg, l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) et l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) ont publié deux guides intitulés « Louer sans discriminer », l'un destiné aux professionnels de l'immobilier⁴ et l'autre aux propriétaires.⁵ Ces guides avaient pour objectif de promouvoir l'égalité de traitement dans l'accès au logement et de prévenir les pratiques discriminatoires.
- L'initiative « BEE SECURE », lancée en 2010, constitue la principale action du Luxembourg pour lutter contre les discours de haine en ligne. Cette initiative gouvernementale, opérée par le Service national de la jeunesse (SNJ) et le Kanner-Jugendtelefon (KJT), en partenariat avec Luxembourg House of Cybersecurity, la Police Lëtzebuerg et le Parquet général, propose une plateforme « Stopline » permettant de signaler les contenus haineux. Elle offre également des formations destinées aux enfants et aux jeunes, ciblant les classes de l'enseignement fondamental et secondaire. Les efforts engagés depuis 2010 pour combattre les discours de haine en ligne se poursuivent encore aujourd'hui.
- La formation « Accès réglementé aux professions de l'immobilier », certifiée par la Chambre de Commerce et le ministère de l'Économie, existe depuis la loi du 2 septembre 2011, qui a instauré l'obligation de qualification professionnelle pour accéder aux métiers de l'immobilier (agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics, promoteurs). Cette formation est donc proposée depuis 2011, en application de cette réglementation. Elle inclut un module de Déontologie professionnelle, qui comprend des volets sur la lutte contre la discrimination et le respect du principe d'égalité de traitement.
- En 2012, Inspiring More Sustainability (IMS Luxembourg), créée en avril 2007, a lancé la Charte de la Diversité Lëtzebuerg. Cette initiative vise à promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances au sein des organisations luxembourgeoises. Ouverte aux entreprises, institutions publiques et organisations à but non lucratif, elle engage ses signataires à mettre en œuvre des actions allant au-delà des obligations légales en matière de non-discrimination. La Charte aborde explicitement la question de la discrimination raciale, affirmant ainsi son rôle dans la lutte contre les inégalités et la valorisation de la diversité.
- En 2012, le Centre pour l'égalité de traitement (CET) a lancé le concours de bande dessinée intitulé « Réfléchissez avant de poster ! », destiné à sensibiliser les jeunes aux risques liés aux propos discriminatoires et aux stéréotypes véhiculés sur Internet et les réseaux sociaux. Cette initiative visait à promouvoir une utilisation responsable des outils numériques et à encourager la réflexion avant toute publication en ligne. Le concours s'inscrivait dans la stratégie globale du CET pour lutter contre les discriminations et favoriser le respect de la diversité dans la société luxembourgeoise.

⁴ Le guide « Louer sans discriminer : Guide pratique pour les professionnels de l'immobilier » est disponible à l'adresse suivante : <https://sante.public.lu/fr/publications/l/louer-guide-professionnels.html>

⁵ Le guide « Louer sans discriminer : Guide pratique pour les propriétaires » est disponible à l'adresse suivante : <https://sante.public.lu/fr/publications/l/louer-guide-proprietaires.html>

- Du 3 février au 3 juin 2012, le Musée national de la Résistance (actuellement Musée national de la Résistance et des Droits Humains) a présenté l'exposition temporaire « Peuple européen, peuple étranger – Le Luxembourg et les Roms » à Esch-sur-Alzette. Cette exposition visait à sensibiliser le public à l'histoire et à la situation des populations roms en Europe et au Luxembourg.
- Du 10 au 12 septembre 2012, le Forum « IndignaCtion », commandité par le ministère de la Culture, s'est tenu à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg. Il a réuni des jeunes issus d'une vingtaine de pays européens et arabes pour réfléchir ensemble aux grands défis de nos sociétés. Le racisme a été l'un des thèmes abordés lors des débats publics, auxquels ont participé des personnalités telles que Kumi Naidoo (directeur de Greenpeace International), Esraa Abdelfattah (nominée pour le Prix Nobel de la Paix 2011), Christophe Aguiton, Michel Collon, Camille Gira, Pierre Gramegna, Lilian Thuram, ainsi que des représentants de la Banque Européenne d'Investissement. Les échanges ont été modérés par Jürgen Stoldt, coéditeur de la revue Forum.
- Le 5 octobre 2012, le Centre pour l'égalité de traitement (CET) a organisé une « Journée de réflexion sur le testing : Comment utiliser des tests de discrimination ? », qui a réuni des experts européens, des juristes et des acteurs associatifs pour débattre des méthodes de testing, de leur valeur probante en droit luxembourgeois et des moyens de documenter et analyser les inégalités de traitement. Le testing est une méthode qui consiste à détecter les discriminations en comparant le traitement réservé à des profils similaires différant uniquement par un critère suspecté discriminatoire. Les interventions ont abordé les aspects juridiques, méthodologiques et pratiques du testing en Europe, notamment en matière d'emploi et de logement. Les débats soulignent son utilité comme outil de preuve et de sensibilisation, tout en rappelant ses limites et la nécessité d'un encadrement légal pour garantir la loyauté et éviter les abus. La journée s'est conclue par une table ronde animée par EQUINET, le réseau européen des organismes pour l'égalité.
- En novembre 2012, la campagne nationale contre le racisme intitulée « We make Luxembourg : Solidaritéit amplaz Rassismus » (Solidarité plutôt que racisme), portée par l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), a été lancée avec la participation de dizaines d'acteurs de la société civile, dont des associations, des médias et des entreprises. Cette initiative visait à sensibiliser la population luxembourgeoise aux manifestations du racisme et de la xénophobie dans la vie quotidienne. Le slogan « 100% Lëtzebuerg » était au cœur de la campagne, accompagné d'un logo personnalisable permettant à chacun d'afficher son appartenance à un Luxembourg inclusif. Les participants pouvaient créer leur propre visuel et le partager sur les réseaux sociaux ou l'imprimer sur des supports comme des T-shirts, générant un fort buzz en ligne et une visibilité accrue grâce au site dédié.
- En novembre 2012, dans le cadre de l'initiative « Making Luxembourg » lancée par l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI) et réunissant près de cent partenaires de la société civile, la Chambre des Salariés du Luxembourg (CSL) a publié l'ouvrage « La discrimination sur le lieu de travail ». Ce document, dont les textes étaient à jour au 1er novembre 2012, présentait les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement inscrits dans le Code du travail luxembourgeois, ainsi que des exemples concrets pour illustrer les situations de discrimination directe et indirecte. Il abordait notamment les critères interdits par la loi tels que religion, convictions, orientation sexuelle, âge, handicap, appartenance réelle ou supposée à une race ou une ethnie, et

le sexe. Pour renforcer la sensibilisation, la CSL a également mis en place une page Internet dédiée, offrant des informations pratiques et des ressources pour les salariés et les employeurs.

- En 2013, le festival « Le Rire contre le Racisme », commandité par le Ministère de la Culture, a été organisé pour sensibiliser le grand public à la lutte contre le racisme et les discriminations à travers l'humour et les arts de la scène. Cette initiative originale visait à démontrer que la culture et le rire peuvent être des outils puissants pour déconstruire les stéréotypes et favoriser le dialogue interculturel. Le festival a réuni des artistes et humoristes engagés, proposant des spectacles et animations qui invitaient à réfléchir tout en divertissant.
- L'« Enquête sur la sécurité » réalisée pour la première fois en 2013 par l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC), avait pour objectif d'étudier les expériences de victimisation au Luxembourg. L'étude portait sur les violences physiques, sexuelles et psychologiques auto-déclarées, ainsi que sur le sentiment de sécurité et la satisfaction vis-à-vis de la police et de la justice. Elle incluait des variables démographiques telles que la nationalité, le pays de naissance, le pays de naissance des parents et l'appartenance auto-déclarée à une minorité (couleur de peau, origine ethnique, religion, orientation ou identité sexuelle, handicap), permettant d'analyser de manière systématique le risque de victimisation et le sentiment de sécurité des personnes racisées.
- La première édition de l'Observatoire des discriminations a été réalisée en 2014 par le Centre pour l'Égalité de Traitement (CET) en collaboration avec TNS ILRES. Cette enquête nationale avait pour objectif de dresser un état des lieux des perceptions et des expériences de discrimination au Luxembourg, en interrogeant un panel représentatif de résidents âgés de 15 ans et plus. L'étude a mis en évidence que les discriminations étaient perçues comme un problème important par une part significative de la population, notamment en lien avec l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, le genre et la religion. Elle a également souligné que les victimes et témoins de discriminations se manifestaient rarement, ce qui a été identifié comme un défi majeur pour la lutte contre ces phénomènes. Cette première édition a posé les bases d'un suivi régulier permettant de mesurer l'évolution des discriminations dans le pays et d'orienter les politiques publiques en faveur de l'égalité et de la diversité.
- En 2014, la Chambre des Salariés du Luxembourg (CSL) a publié la première édition du guide « Stress au travail, harcèlement moral, agression, burnout... agir pour prévenir les risques psychosociaux » destiné aux délégations du personnel.
- En 2014, la Ville d'Esch-sur-Alzette a rejoint la European Coalition of Cities against Racism (ECCAR) lors de la séance du Comité de pilotage organisée à Nuremberg, Allemagne le 17 octobre 2014. Elle est ainsi devenue la deuxième ville luxembourgeoise à intégrer ce réseau, après Dudelange, qui avait adhéré en mai 2009.
- En décembre 2015, le mouvement « No to Hate » s'est associé à l'ASTI, à Bee Secure et au Service national de la jeunesse (SNJ) pour lancer la campagne « Linking Luxembourg ». Cette initiative, mise en ligne à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, visait à lutter contre les discours de haine, racistes et xénophobes sur Internet et les réseaux sociaux. Elle proposait une plateforme interactive en luxembourgeois, destinée principalement aux jeunes, offrant des dossiers thématiques, des arguments factuels et des outils visuels tels que des « mèmes »

humoristiques pour contrer les propos haineux. L'objectif était de fournir des informations fiables et des ressources pédagogiques afin de promouvoir un débat respectueux et informé en ligne.

- En septembre 2016, BEE SECURE a lancé la campagne « SHARE RESPECT – Stop Online Hate Speech », visant à promouvoir le respect mutuel en ligne et à combattre les discours de haine sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux. Cette campagne s'adressait aux enfants, adolescents, parents et éducateurs, en proposant des conseils pratiques pour réagir face au discours haineux et des stratégies de prévention pour instaurer une communication respectueuse dans les médias sociaux. Elle a également introduit des outils comme la Stopline pour signaler anonymement les contenus illégaux.
- Au cours de l'année scolaire 2016/2017, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a mis en œuvre la campagne de sensibilisation « No Hate » en partenariat avec des organisations de la société civile. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre du mouvement européen « No Hate Speech Movement » et visait à lutter contre les discours de haine, en particulier sur Internet et les réseaux sociaux. La campagne a mobilisé des établissements scolaires et des jeunes autour d'ateliers pédagogiques, de débats et de la création de contenus numériques pour promouvoir le respect et la tolérance en ligne. Elle a également proposé des outils éducatifs et des ressources pour aider les enseignants à aborder la question du discours haineux en classe.
- Depuis 2017, un Brevet de technicien supérieur (BTS) dédié aux professions immobilières est proposé par l'Université du Luxembourg sur le site de Belval, sous la tutelle du lycée Josy Barthel de Mamer. Cette formation comprend un module consacré à la déontologie, abordant notamment les questions liées au racisme et à la lutte contre les discriminations dans le secteur immobilier.
- L'initiative « Chaîne humaine de solidarité », coordonnée par l'ASTI, s'est tenue le 8 juillet 2017 à Luxembourg-Ville. Elle a rassemblé entre 400 et 500 participants qui se sont tenus par la main pour former une chaîne humaine contre les discours xénophobes et racistes. Cette action symbolique visait à promouvoir la solidarité et la cohésion sociale au Luxembourg.
- Le Conseil de la presse du Luxembourg et BEE SECURE ont lancé en septembre 2017 l'initiative « Netiquette », qui vise à promouvoir un comportement positif en ligne. Cette initiative comprend des lignes directrices que les plateformes médiatiques luxembourgeoises ont intégrées dans leurs systèmes et qui interdisent explicitement les commentaires racistes, discriminatoires et violents.⁶
- L'étude « Diaspora Capverdienne au Luxembourg », réalisée par le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS) et publiée en 2017, a examiné la communauté capverdienne résidant au Luxembourg. En ce qui concerne la discrimination raciale, l'étude met en évidence des difficultés d'intégration liées à des discriminations dans l'accès au logement et à l'emploi, ainsi que des formes de « discrimination indirecte » dans l'orientation scolaire des enfants. Les témoignages recueillis évoquent également des stéréotypes persistants et des préjugés influençant les parcours professionnels et éducatifs.⁷

⁶ De informations complémentaires sur l'initiative « Netiquette » sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.netiquette.lu/index_LU.html

⁷ L'étude « Diaspora Capverdienne au Luxembourg » est disponible à l'adresse suivante : <https://integratioun.lu/wp-content/uploads/2018/09/Diaspora-capverdienne-au-Luxembourg.pdf>

- Le film-documentaire « *Schwaarze Mann - un Noir parmi nous* », ⁸ réalisé par Fränz Hausemer et produit par la société de production cinématographique luxembourgeoise SAMSA Film en 2018, offre un portrait intime de Jacques Leurs, le premier homme noir de nationalité luxembourgeoise. Il explore son cheminement identitaire en Europe et au Congo, en mettant en lumière l'impact de la colonisation belge. Par la suite, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, en collaboration avec plusieurs organisations de la société civile (Zentrum fir politesch Bildung, Centre d'éducation interculturelle (IKL), un service géré par le MENEJ en collaboration avec l'ASTI, avec le soutien de la Ville de Luxembourg et SAMSA), avait élaboré un dossier pédagogique ⁹ pour accompagner le film. Ce documentaire était notamment accessible sur la plateforme « *Films4Schools* », une plateforme de streaming proposant des films produits au Luxembourg accompagnés de dossiers pédagogiques, à destination de toutes les écoles du Grand-Duché de Luxembourg.
- En juillet 2018, le Centre pour l'égalité de traitement (CET) a participé au festival scolaire « YouMeWe », organisé au Lycée Bel-Val, en collaboration avec la Fondation Follereau Luxembourg. Ce festival avait pour objectif de promouvoir la diversité, l'inclusion et le respect mutuel parmi les jeunes, en mettant l'accent sur la lutte contre les discriminations et les stéréotypes. Le CET y tenait un stand d'information, permettant aux élèves et enseignants de découvrir ses missions, ses outils de sensibilisation et ses publications sur l'égalité de traitement.
- Le 16 mai 2019, la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg (CIGDL) a adopté la quatrième et actuelle version de son Code de déontologie, après des révisions en 2010 et 2013, faisant suite à la première version de 1970. Ce code engage explicitement les membres de la CIGDL – agents immobiliers, syndics et promoteurs – au respect du principe de non-discrimination, conformément à la loi.¹⁰
- Le 13 novembre 2019, à la suite de la publication du rapport « Being Black in the EU » par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), le débat sur une politique nationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale a été lancé au Luxembourg. Ce rapport révélait que le Luxembourg se classait parmi les pays européens où les personnes d'ascendance africaine subissent des niveaux élevés de harcèlement raciste et de violences policières. En réaction, plusieurs acteurs de la société civile — l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), la Commission Consultative des Droits de l'Homme (CCDH), le Comité de Liaison des Associations issues de l'immigration (CLAE) et le Centre pour l'Égalité de Traitement (CET) — ont organisé une conférence-débat intitulée « Being Black in Luxembourg », consacrée au racisme envers les communautés noires. L'événement a réuni des représentants du gouvernement, dont le ministre de la Famille et de l'Intégration, ainsi que des experts du Conseil de l'Europe et des personnes d'ascendance africaine. Selon le rapport annuel 2019 du CET, cette conférence a marqué un tournant dans la reconnaissance publique du racisme structurel au Luxembourg. Le CET y a

⁸Des informations complémentaires sur le film-documentaire « *Schwaarze Mann - un Noir parmi nous* », sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.samsa.lu/portfolio/schwaarze-mann-un-noir-parmi-nous/>

⁹ Le dossier pédagogique accompagnant le film « *Schwaarze Mann - un Noir parmi nous* » est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ikl.lu/materiel/schwaarze-mann-un-noir-parmi-nous/>

¹⁰ Code de déontologie de la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg du 16 mai 2019 : https://www.chambre-immobiliere.lu/wp-content/uploads/2019/10/code_de_deontologie.pdf

souligné la nécessité d'une stratégie nationale contre le racisme et a recommandé un renforcement des mécanismes de signalement et de protection des victimes, en insistant sur le faible taux de plaintes malgré la gravité des faits.

Les années 2020

Développements législatifs et politiques

Sur le plan législatif, les cinq premières années de la décennie 2020 ont été marquées par l'adoption de plusieurs textes majeurs visant à renforcer la protection des droits fondamentaux, à promouvoir l'égalité et à lutter contre les discriminations, notamment raciales. Ces avancées se traduisent par :

- Loi du 1er avril 2020 instituant l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKaJu). Cette loi a créé une institution indépendante, le défenseur des droits de l'enfant, remplaçant l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand (ORK) instauré par la loi du 25 juillet 2002. L'OKaJu est rattaché directement à la Chambre des Députés, ce qui lui confère une indépendance renforcée vis-à-vis du pouvoir exécutif.
- En 2022, le ministère de la Justice a agréé, au titre de la loi du 28 novembre 2006 contre les discriminations (article 7) l'association Passerell, arrêté ministériel du 28 novembre 2022.
- La loi du 28 mars 2023 a complété le Code pénal en introduisant une circonstance aggravante générale applicable aux crimes, délits et certaines contraventions commis en raison d'un ou plusieurs motifs discriminatoires énumérés à l'article 454 du Code pénal. Ces motifs incluent : l'origine, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, le changement de sexe, l'identité de genre, la situation de famille, l'âge, l'état de santé, le handicap, les mœurs, les opinions politiques ou philosophiques, les activités syndicales, ainsi que l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.
- La loi du 29 mars 2023 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral à l'occasion des relations de travail. Cette loi crée un chapitre VI « Harcèlement moral » dans le Code du travail (articles L.246-1 et suivants) que définit le harcèlement moral comme « toute conduite qui, par sa répétition ou sa systématisation, porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychique ou physique d'une personne » et étend la protection aux situations survenant hors du lieu et du temps de travail (voyages, formations, communications liées au travail). Elle prévoit :
 - Obligations de prévention pour l'employeur,
 - Protection des victimes et témoins contre les représailles,
 - Sanctions administratives et pénales (amendes de 251 à 2 500 €),
 - Rôle renforcé des délégations du personnel et de l'Inspection du travail et des mines (ITM)
- La loi du 14 juillet 2023 relative à l'accueil, à l'orientation, à l'intégration et à l'accompagnement scolaires des élèves nouvellement arrivés et modifiant la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées, constitue un tournant essentiel dans la reconnaissance institutionnelle de l'interculturalité à l'école. Ces textes traduisent une volonté politique claire de renforcer l'équité scolaire et de garantir une scolarisation respectueuse de tous les élèves, quel que soit leur parcours migratoire. Les articles 20 à 22 de cette loi illustrent concrètement cet engagement.
 - L'article 20 confie au Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) la mission d'accompagner les écoles, les lycées et les centres de compétences dans le développement de projets

Commented [CH1]: À supprimer, sauf si cela est écrit quelque part dans une communication officielle du MENJE

centrés sur l'interculturalité. Cela signifie que les établissements scolaires sont encouragés, avec l'appui du SIA, à mener des actions éducatives qui valorisent la diversité culturelle et favorisent le vivre-ensemble. Il soutient les établissements scolaires et centres de compétences moyennant des actions et projets spécifiques et sur mesure, le partage d'exemples de bonnes pratiques et la rédaction de référentiels.

- L'article 22 met en avant l'importance de la médiation interculturelle dans les établissements scolaires. Cette médiation vise à faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle entre l'école et les familles, souvent confrontées à des barrières linguistiques ou culturelles. Grâce au soutien du SIA, les écoles doivent fournir aux élèves et à leurs parents des informations claires sur le fonctionnement du système scolaire luxembourgeois, et veiller à ce que ces informations soient accessibles dans leur langue par le biais de traductions orales ou écrites. Cette démarche favorise une intégration plus équitable et lutte contre les inégalités d'accès à l'information, qui peuvent être sources d'incompréhensions ou de discriminations indirectes.
- De plus, en 2023 le Luxembourg a pris un virage décisif en adoptant la Loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise. Cette loi a signalé un changement majeur en remplaçant l'approche « d'intégration », existante depuis 2008, par un concept plus vaste et représentatif de la diversité de la société luxembourgeoise : celui du « vivre-ensemble *interculturel* ». Cette loi poursuit une approche inclusive et met l'accent sur les besoins individuels plutôt que sur les distinctions de statut. Ainsi, qu'il s'agisse de réfugiés, de nouveaux arrivants, de résidents étrangers établis de longue date, de travailleurs frontaliers ou de citoyens luxembourgeois, tous peuvent désormais participer de manière équitable à tous les programmes, activités et projets mis en place dans le cadre du vivre ensemble. De plus, la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination constitue un élément clé et transversal de cette loi. Ainsi, certaines des dispositions concernent l'antiracisme :
 - Le vivre-ensemble interculturel repose sur le respect mutuel, la tolérance, la solidarité, la cohésion sociale, ainsi que la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination (article 1) ;
 - Le programme du vivre-ensemble interculturel comprend des modules avancés visant à renforcer la sensibilisation dans le domaine de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination (article 5) ;
 - Les missions du Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel incluent la promotion du vivre-ensemble interculturel, y compris la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination (article 7) ;
 - Les missions de la Commission communale du vivre-ensemble interculturel englobent le respect des valeurs du vivre-ensemble interculturel, en particulier la sensibilisation et la mise en place de mesures de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination au niveau de la commune (article 9).

- Le Digital Services Act (DSA), transposé au Luxembourg par la Loi du 4 avril 2025, impose aux plateformes numériques des obligations strictes pour créer un environnement en ligne plus sûr. Elles doivent détecter, signaler et retirer rapidement les contenus illicites, dont les discours de haine et propos racistes. Les très grandes plateformes doivent évaluer les risques liés à la diffusion de contenus discriminatoires et publier des rapports annuels. En renforçant la responsabilité des acteurs numériques et les mécanismes de signalement, le DSA contribue à la lutte contre le racisme en ligne.

Sur le plan politique, les cinq premières années de la décennie 2020 ont été marquées par plusieurs initiatives qui ont renforcé la prise de conscience et l'action contre le racisme et la discrimination au Luxembourg. Les questions parlementaires n°2366, n°3063, n°4897 et n°5928 ont abordé des sujets allant de la responsabilité historique du Luxembourg dans la colonisation à la participation aux conférences internationales contre le racisme et à la mémoire coloniale. Le débat parlementaire du 1er juillet 2020 sur la lutte contre le racisme a conduit à l'adoption de deux motions et d'une résolution, ainsi qu'au lancement des travaux pour l'élaboration d'un plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale, en collaboration avec les personnes racisées. Cet engagement a été institutionnalisé par le Gouvernement dans l'accord de coalition 2023-2028.

- Le 10 juin 2020, la question parlementaire n°2366 posée par les députés Sven Clement et Marc Goergen interrogeait le Premier ministre sur la responsabilité historique du Luxembourg dans la colonisation, notamment au Congo. Les élus demandaient si le gouvernement comptait présenter des excuses pour l'implication du Grand-Duché et pour les « foires coloniales » de 1933 et 1949, ainsi que les mesures prévues pour approfondir la recherche et reconnaître cette histoire.
- Dans sa réponse du 2 juillet 2020, le Premier ministre a reconnu la pertinence du sujet et annoncé avoir mandaté le Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) de l'Université du Luxembourg pour mener un projet de recherche approfondi sur le rôle du Luxembourg dans l'histoire coloniale européenne. Ce projet vise également à favoriser un large débat public, dont les conclusions serviront de base à d'éventuelles mesures futures.
- Le 29 octobre 2020, la question parlementaire n°3063 posée par le député Dan Biancalana interrogeait la ministre de la Justice sur l'état d'avancement d'un projet de recherche mené par le Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) concernant l'histoire de la justice au Grand-Duché, de 1815 à nos jours. Le député souhaitait connaître les travaux réalisés, les publications prévues, les thèmes de l'exposition annoncée et la possibilité d'un débat à la Chambre des Députés.
- Dans sa réponse du 30 novembre 2020, la ministre a confirmé que la convention signée en 2018 prévoit une étude chronologique et thématique, réalisée entre 2018 et 2021. Les travaux incluent un inventaire d'archives inédites, une publication scientifique et la conception d'une exposition virtuelle pour l'automne 2021, suivie d'une exposition physique. La ministre a précisé qu'un débat à la Chambre pourrait être organisé, bien que cela ne soit pas explicitement prévu par la convention.

- Le 24 août 2021, la question parlementaire n°4897 posée par le député Claude Wiseler interrogeait le ministre des Affaires étrangères sur la participation du Luxembourg à la Conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Le député souhaitait connaître les raisons ayant conduit le gouvernement à maintenir sa participation aux conférences précédentes malgré des controverses liées à des déclarations antisémites, ainsi que la position du Luxembourg pour la conférence de suivi (Durban IV) prévue en septembre 2021, le niveau de représentation et les instructions données en cas de propos antisémites.
- Dans sa réponse du 20 septembre 2021, le ministre a indiqué que le Luxembourg serait représenté à Durban IV par sa Représentation permanente auprès des Nations Unies à New York, et non au niveau politique. Il a réaffirmé que le Luxembourg ne tolérerait aucune remarque raciste, xénophobe ou antisémite et quitterait la salle si nécessaire. Cette participation s'inscrit dans l'engagement constant du Luxembourg en faveur de la lutte contre le racisme, notamment dans le cadre du Programme d'action de Durban et du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Le ministre a rappelé que lors de l'Examen périodique universel de 2018, le Luxembourg avait accepté 12 recommandations pour renforcer ses efforts contre la discrimination raciale et la xénophobie.
- Le 14 mars 2022, la question parlementaire n°5928 posée par le député Fernand Kartheiser interrogeait la ministre de la Culture au sujet de l'exposition « Le passé colonial du Luxembourg » organisée par le MNHA du 8 avril au 6 novembre 2022. Le député demandait si le gouvernement considère que le Luxembourg a une histoire coloniale, si le titre de l'exposition est approprié étant donné que le pays n'a jamais eu de colonies, et si la phrase évoquant la participation de Luxembourgeois à l'exploitation meurtrière du caoutchouc au Congo implique une responsabilité de l'État.
- Dans sa réponse du 6 avril 2022, la ministre a précisé que le Luxembourg n'a jamais exercé d'autorité sur un territoire d'outre-mer, mais que des hommes et des femmes du Grand-Duché ont émigré aux XIXe et XXe siècles pour travailler dans les colonies d'autres pays européens. Le titre de l'exposition reflète l'influence de ce passé sur la société luxembourgeoise, sans suggérer que l'État ait possédé des colonies. Elle a rappelé que la complexité de la position des gouvernements successifs sera abordée dans l'exposition et que le gouvernement a mandaté le Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) pour approfondir scientifiquement ce sujet.
- Le débat parlementaire du 1er juillet 2020 sur la lutte contre le racisme a conduit à l'adoption de deux motions et d'une résolution. Ces initiatives ont mené à la réalisation de l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » publiée en 2022, et ont ensuite permis l'inclusion de l'engagement politique de développer un plan d'action national dans l'accord de coalition 2023-2028. Ces initiatives comprenaient notamment :
 - La Motion I-2019-O-V-5894-01, déposée par Max Hahn (DP), qui a invité le Gouvernement à réaliser une étude approfondie sur le phénomène du racisme au Luxembourg. Cette étude devait analyser les formes de racisme, identifier les contextes discriminatoires, évaluer l'efficacité des mesures existantes et formuler des recommandations en vue d'une stratégie nationale cohérente.

- La Motion I-2019-O-V-5895-01, présentée par Sven Clement (Piraten), qui a appelé à l'élaboration d'un plan d'action national contre le racisme. Ce plan devait couvrir des domaines essentiels tels que l'éducation, le logement, la santé, l'emploi, la police, les services sociaux, le système judiciaire et la participation politique, afin de combattre le racisme structurel et la sous-représentation des minorités.
- La Résolution I-2019-O-1-5890-01, également déposée par Max Hahn (DP), qui a engagé la Chambre à renforcer le rôle du Centre pour l'égalité de traitement (CET) en augmentant ses compétences, son budget et son personnel. Elle a aussi prévu l'inscription d'une clause explicite contre les discriminations dans le code de conduite des député-e-s et la mise en place de formations « anti-discrimination » pour les élus-e-s, les salarié-e-s et les collaborateur-ice-s des groupes politiques.

Ces développements ont conduit au lancement des travaux d'élaboration d'un plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale, en collaboration avec les personnes racisées, institutionnalisé par le Gouvernement dans l'accord de coalition 2023-2028.

Ce processus participatif a inclus quatre événements organisés en 2023, tous utilisant la méthodologie « World Café » pour favoriser un dialogue ouvert et la co-construction de propositions :

- Échange sur l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » avec les membres des Commissions nationales de l'enseignement fondamental et secondaire, ainsi qu'avec des membres des directions et des collaborateur-ice-s du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le 2 mars 2023.
- Échange sur l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » avec des membres de la Représentation nationale des parents (National Elterevertriebung), le 17 juin 2023.
- Échange sur l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » avec les membres du Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN), le 5 octobre 2023.
- Conférence-atelier sur « Le racisme et les discriminations ethno-raciales dans le monde du travail au Luxembourg », avec des représentants du gouvernement, des employeurs et des employés, le 13 décembre 2023.

Lors des ateliers World-Café sur l'éducation, les modérateurs et les organisations de la société civile impliqués dès la phase de conception comprenaient : Lëtz Rise Up, Finkapé, IKL et Ally Book Club, l'Université du Luxembourg, le Zentrum fir politesch Bildung (ZpB), le Centre d'éducation interculturelle (IKL), le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA), Anti Gewalt Training Luxembourg (AGT-Luxembourg), ainsi que Chantal Maquet, auteure du roman graphique « Dat huet jo näischt mat mir ze dinn ».

Lors des ateliers World-Café sur le travail, les modérateurs et les organisations de la société civile impliqués dès la phase de conception comprenaient : ASTI, CLAE, One People, Lëtz Rise Up, Aleida Evandra Tavares Vieira (Université du Luxembourg), Jean-Marc Rossi Mandrelli (syndicaliste), Cora

Essi Maglo (avocate à la Cour), Erwann Sevellec (OGBL, responsable du service juridique) et Karim Sorel (avocat à la Cour).

L'objectif commun de ces ateliers était de co-construire des actions concrètes pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg », ainsi que celles des instances internationales (European Commission against Racism and Intolerance – ECRI au sein du Conseil de l'Europe, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale – CERD de l'ONU) et de la Commission Consultative des Droits de l'Homme (CCDH)

Sensibilisation, formation et recherche

Cette période se distingue par une intensification des actions et une approche systémique. Des associations antiracistes fondées par des femmes racisées (Finkapé, Ally Book Club, Lëtz Rise Up, One People) ont enrichi le paysage militant. Des projets comme le cycle "Racisme : comprendre pour agir" (2020) et l'exposition "Le passé colonial du Luxembourg" (2022) ont ouvert des débats publics. L'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » (2022) a servi de base au Plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale, institutionnalisé dans l'accord de coalition 2023-2028. Les formations antiracistes pour enseignants, fonctionnaires et entreprises se sont généralisées, tandis que des initiatives culturelles comme le Black History Month (depuis 2023) ont renforcé la visibilité des personnes d'ascendance africaine.

La liste ci-dessous présente une quarante-cinq initiatives de cette décennie.

- Entre 2019 et 2021, des associations ont été créées : Ally Book Club, Finkapé, Lëtz Rise Up et One People. Chacune de ces organisations, fondée par des femmes racisées, porte un mandat féministe et antiraciste. Deux d'entre elles, Lëtz Rise Up et One People, ont rejoint, après leur création, le réseau européen contre le racisme, l'European Network Against Racism (ENAR).
- Depuis 2020, une initiative de distribution de sets de crayons « couleur de peau » variées, accompagnés d'une lettre explicative destinée aux parents, a été lancée dans les écoles fondamentales. L'objectif est de permettre aux enfants de représenter la diversité et d'encourager les discussions sur le respect et la tolérance, tant en classe qu'à la maison.
- Le guide « La location sans discrimination : Guide pratique pour propriétaires, locataires et professionnel-le-s de l'immobilier »¹¹, élaboré en 2020 par le Centre pour l'Égalité de Traitement (CET), Caritas et la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg, avait pour objectif d'informer et de conseiller les acteurs du marché immobilier. Ce guide pratique s'adressait aux professionnels, aux propriétaires privés ainsi qu'aux personnes à la recherche d'un logement, en proposant des recommandations pour réagir face à une situation de discrimination, un code de bonne conduite et des bonnes pratiques afin d'éviter toute forme de discrimination.

¹¹ Le guide « La location sans discrimination : Guide pratique pour propriétaires, locataires et professionnel-le-s de l'immobilier » est disponible à l'adresse suivante : <https://cet.lu/2020/10/25/la-location-sans-discrimination/>

- En 2020, le ZpB a élaboré un dossier pédagogique pour accompagner le film-documentaire « Ma vie au Congo » (Ech war am Kongo), réalisé en 2001.
- En 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC) a reconduit l'« Enquête sur la sécurité » afin de mesurer l'évolution des expériences de victimation et du sentiment de sécurité au Luxembourg. Comme en 2013, l'étude a couvert les violences physiques, sexuelles et psychologiques auto-déclarées, ainsi que la satisfaction à l'égard des institutions policières et judiciaires. Les données recueillies ont permis d'évaluer les disparités en matière de sécurité et de discrimination, notamment pour les personnes racisées, en intégrant des variables telles que la nationalité, l'origine et l'appartenance à une minorité.
- En 2020 et 2024, la Chambre des Salariés du Luxembourg (CSL) a publié les deuxième et troisième éditions du guide « Stress au travail, harcèlement moral, agression, burnout... agir pour prévenir les risques psychosociaux » destiné aux délégations du personnel. La première édition datait de 2014. La troisième édition intègre la Loi du 29 mars 2023, qui introduit dans le Code du travail des dispositions spécifiques contre le harcèlement moral, avec des sanctions administratives et pénales et un rôle renforcé pour les délégations du personnel. Le guide propose des outils pratiques pour identifier et prévenir les risques psychosociaux (stress, épuisement professionnel, conflits, harcèlement), en privilégiant une approche collective centrée sur l'organisation du travail plutôt qu'une simple prise en charge individuelle. Il insiste sur l'importance du dialogue social et de l'engagement des acteurs pour promouvoir un environnement de travail sain.
- L'article de recherche de Bernardino Tavares, publié en 2020 et intitulé « Formes cumulatives d'inégalités : les luttes des migrants capverdiens dans l'éducation et au-delà au Luxembourg » (original en anglais : *Compounding forms of inequality: Cape Verdean migrants' struggles in education and beyond in Luxembourg*), montre comment la langue, combinée à d'autres facteurs sociaux, accentue les inégalités vécues par les migrants capverdiens et leurs descendants. Basée sur une enquête ethnographique et des entretiens, l'étude révèle que le régime trilingue (luxembourgeois, allemand, français) fonctionne comme un « élitisme linguistique », créant des obstacles dès l'école primaire, notamment à cause de l'alphabétisation en allemand. Ces difficultés s'ajoutent à des discriminations liées à l'origine et au statut socio-économique, limitant l'accès aux filières prestigieuses et aux emplois qualifiés. L'article souligne que le multilinguisme officiel peut reproduire les inégalités et plaide pour des politiques éducatives plus équitables.
- Le projet « Dialoguer au lieu de haïr » (original en allemand : « Dialog statt Hass »), mis en œuvre par l'association Respect.lu / Centre contre la radicalisation du 1er avril au 31 décembre 2020, était un programme éducatif destiné aux auteurs d'incitation à la haine, offrant une alternative aux sanctions pénales existantes (amendes et emprisonnement).
- Les auteurs identifiés par les autorités judiciaires pouvaient être invités à participer à un programme centré sur les conséquences du discours de haine, la liberté d'expression et ses limites légales. Bien que le projet ait pris fin en décembre 2020, le programme « Dialoguer au lieu de haïr » se poursuit aujourd'hui dans le cadre des activités de Respect.lu. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ), à travers l'Institut national de formation à l'éducation (IFEN), propose plusieurs formations continues destinées aux enseignants et

personnels éducatifs, élaborées en collaboration avec des organisations de la société civile. Ces formations abordent explicitement la question du racisme, telles que: Interkulturell Öffnung – E Schlüssel am Öffnung mit Diversität am Klassenall.¹² Pour une bibliothèque scolaire inclusive et antiraciste !¹³, Antirassismus im Bildungs- und Erziehungsbereich¹⁴, Racismes au quotidien en milieu scolaire : reconnaître et éliminer les préjugés et les micro-agressions ethno-raciales,¹⁵ Habe ich Vorurteile? Und wenn ja, wie viele?¹⁶ et Rassismuskritisch denken, sprechen und handeln.¹⁷

- Le Pacte national « Entreprises et droits de l’Homme » a été lancé en juillet 2021 dans le cadre du deuxième Plan d’action national luxembourgeois sur les entreprises et les droits humains. Cette initiative volontaire vise à encourager les entreprises à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’Homme. Elle inclut la prévention des violations des droits fondamentaux, notamment la lutte contre la discrimination et le racisme dans les activités et chaînes de valeur des entreprises. Le Pacte est co-géré par le ministère des Affaires étrangères et européennes et la House of Sustainability, une plateforme créée et pilotée par la Chambre de Commerce, en partenariat avec l’Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et l’Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR). À la fin de l’année 2025, plus de 80 organisations avaient adhéré à cette initiative.
- Le projet « Démêler les rencontres postcoloniales dans la mondialisation : étude sociolinguistique et ethnographique des positionnements des travailleurs migrants lusophones dans un troisième espace (DisPOSEG) » (original en anglais : Disentangling Postcolonial Encounters in Globalisation: a sociolinguistic-ethnographic study of Lusophone migrant workers’ positionings in third space) a été mené par le Département des sciences humaines de l’Université du Luxembourg, Faculté des sciences humaines, de l’éducation et des sciences sociales, entre avril 2021 et avril 2024. Ce projet a exploré les interactions linguistiques et professionnelles complexes entre les migrants lusophones – Européens, Africains et Brésiliens – au Luxembourg. Il met en évidence que certaines anciennes hiérarchies, relations, valeurs et normes créées par la conquête, le colonialisme et le néolibéralisme mondial peuvent se reproduire dans ce contexte migratoire.¹⁸

¹² De plus amples informations sur le cours « Ouverture interculturelle - Une clé pour gérer la diversité dans la salle de classe » (original en luxembourgeois : « Interkulturell Öffnung - E Schlüssel am Öffnung mit Diversität am Klassenall ») sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptioninformation?idFormation=280355>

¹³ Plus d'informations sur le cours « Pour une bibliothèque scolaire inclusive et antiraciste ! » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptioninformation?idFormation=275441>.

¹⁴ De plus amples informations sur le cours « Antiracisme dans l'enseignement et l'éducation » (original en allemand : « Antirassismus im Bildungs- und Erziehungsbereich ») sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptioninformation?idFormation=275511>.

¹⁵ Plus d'informations sur le cours « Racismes au quotidien en milieu scolaire: Reconnaître et éliminer les préjugés et les micro-agressions ethno-raciales » sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ssl.education.lu/ifen/descriptioninformation?idFormation=275442>.

¹⁶ Plus d'informations sur le cours « Exercice de réflexion sur les préjugés pour les enseignants : Exploration des préjugés personnels » (original en allemand: « Habe ich Vorurteile? Und wenn ja, wie viele? - Vorurteilsreflektierende Übung für Lehrer/-innen ») sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ssl.education.lu/ifen/descriptioninformation?idFormation=275419>.

¹⁷ Plus d'informations sur le cours « Pensée critique, communication et action contre le racisme » (original en allemand : « Rassismuskritisch denken, Sprachen und handeln ») sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ssl.education.lu/ifen/descriptioninformation?idFormation=273862>.

¹⁸ Des informations complémentaires sur Le projet « Disentangling Postcolonial Encounters in Globalisation: a sociolinguistic-ethnographic study of Lusophone migrant workers’ positionings in third space (DisPOSEG) » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://disposeg.wordpress.com/>.

- Le Mois du Respect est une initiative lancée en 2021 par la Ville de Dudelange pour promouvoir le vivre-ensemble, la tolérance et la lutte contre les discriminations. Organisé tous les 3 ans en mai, il continue à se tenir aujourd'hui et propose un programme varié comprenant des conférences, des ateliers participatifs, des ciné-débats, des expositions, des rencontres interculturelles, des tables rondes avec des experts et des associations, ainsi que des formations. Parmi les thématiques abordées figurent notamment le respect, la diversité et la lutte contre le racisme.
- Durant l'année scolaire 2021/2022, en collaboration avec l'ASTI et la Ville de Luxembourg, le Centre d'éducation interculturelle (IKL) et le ministère ont organisé 101 ateliers dans les écoles fondamentales et les lycées sur des thématiques telles que la fuite, la migration, l'identité, le racisme et l'interculturalité. Ces ateliers ont été complétés par des formations destinées aux enseignants et au personnel socio-éducatif.
- Le projet « *A fleur de peau : Le Noir du Blanc au Luxembourg* », ¹⁹ mis en œuvre par le Centre de Documentation sur les Migrations Humaines et l'association Finkapé entre avril 2020 et janvier 2021, visait l'élaboration de deux vidéoconférences portant sur la racialisation dans les médias et dans les œuvres muséographiques, réunissant des professionnels des médias, de la presse et des musées, ainsi que des membres d'associations. De plus, le projet a abouti à l'établissement d'un inventaire socio-historique des imaginaires coloniaux et de la présence des personnes du continent africain dans l'historiographie luxembourgeoise. Toutes les ressources mobilisées sont désormais répertoriées dans le catalogue commun des bibliothèques luxembourgeoises, rendant ainsi ces informations accessibles au public intéressé.
- Le cycle de formation « *Racisme : comprendre pour agir* », ²⁰ mis en œuvre par l'association LëtZ Rise Up du 30 novembre au 2 décembre 2020 en collaboration avec la Chaire UNESCO en droits de l'homme à l'Université du Luxembourg, visait à fournir des outils de compréhension et des repères pour appréhender le racisme et envisager des actions pour le combattre au sein de son organisation. Le cycle de formation constituait le premier volet d'un projet en deux parties. Le second volet était le colloque international « *Understanding Institutional Racism in Comparative Perspective : From Lesson-drawing to an Agenda for Change* », ²¹ organisé en avril 2021. Ce colloque international a réuni les experts suivants : Robert Harmsen, Chaire UNESCO en droits de l'homme à l'Université du Luxembourg ; Gary Younge, journaliste au Guardian, écrivain, sociologue et animateur radio ; Debra Thompson, Chaire de recherche du Canada sur l'inégalité raciale dans les sociétés démocratiques de l'Université McGill, à Montréal, Canada ; Halleh Ghorashi, Professeur de Diversité et d'Intégration à la Vrije Universiteit Amsterdam (VU Amsterdam), Pays-Bas ; et Sandrine Gashonga, présidente de l'association LëtZ Rise Up. Ils ont discuté du racisme institutionnel, en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes et les défis à venir, afin de permettre une

¹⁹ Des informations complémentaires sur le projet « À fleur de peau : Le Noir du Blanc au Luxembourg » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/projets/pan.html>

²⁰ Des informations complémentaires sur le cycle de formation « Racisme : comprendre pour agir » sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.letzriseup.com/_files/ugd/c7f16c_12c5dd2fb87d408fb821fd4fe4464cb0.pdf

²¹ Des informations complémentaires sur le colloque international « Understanding Institutional Racism in Comparative Perspective: From Lesson-drawing to an Agenda for Change » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.uni.lu/fhse-fr/events/unesco-chair-in-human-rights-understanding-institutional-racism-in-comparative-perspective-from-lesson-drawing-to-an-agenda-for-change/>

compréhension approfondie des différentes expériences nationales et des leçons transversales qui peuvent être tirées de ces cas et potentiellement appliquées dans le contexte luxembourgeois.

- Le projet « *Peanut Project* », mis en œuvre par l'association Lëtzt Rise Up entre novembre 2020 et juillet 2021²², avait pour objectif de proposer des formations en compétences relationnelles aux femmes issues de la diversité intéressées par l'entrepreneuriat. Le projet comprenait trois *master class* où des entrepreneures partageaient leur expérience et transmettaient des compétences pratiques aux participantes. Ces *master class* étaient ouvertes à toutes les entrepreneures, avec une attention particulière portée à celles issues de la diversité, créant ainsi un espace d'échange et d'apprentissage.
- Le projet « *Cliché - La société en migration* », initié en 2020 et clôturé en 2024, un projet de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, en partenariat avec l'ASTI et réalisé par le Centre d'éducation interculturelle (IKL) avait comme objectif de mettre à disposition sur une plateforme numérique des ressources pédagogiques variées (photos, textes littéraires et d'experts, vidéos, fiches d'activités) pour aborder de manière formelle et informelle le phénomène migratoire et la diversité au Luxembourg. Ce projet visait à déconstruire les stéréotypes et préjugés associés à la migration. Le passé colonial du Luxembourg, le racisme anti-noir et l'ascendance africaine font partie des thèmes abordés dans le projet.
- L'atelier « Ancrer ses racines », mis en œuvre à partir de 2021 par le Centre d'éducation interculturelle (IKL) en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ), l'ASTI et avec le soutien de la Ville de Luxembourg, a été proposé jusqu'en 2024. Il visait à amener les participants à comprendre et réfléchir sur leurs origines et leurs identités, tout en développant leur estime de soi.²³
- Durant l'année scolaire 2021/2022, le Centre d'éducation interculturelle (IKL), en collaboration avec le MENEJ, l'ASTI et la Ville de Luxembourg, ont mis en place des formations et des projets portant sur les thèmes de la fuite et de la migration, de l'identité, du racisme et de l'interculturalité. Au total, 101 ateliers ont été dispensés aux élèves des écoles fondamentales et des lycées, accompagnés de formations destinées au personnel enseignant et socio-éducatif.
- L'exposition « *Cela n'a rien à voir avec moi* » (originellement en luxembourgeois : « *Daat huet jo näischt mat mir ze dinn* ») de l'artiste Chantal Maquet a eu lieu au Centre d'Art Nei Liicht dans la ville de Dudelange, Luxembourg du 6 mars 2021 au 11 avril 2021. Les peintures, les films et les recherches de l'artiste sont inspirés par les photos et les enregistrements de films de l'époque où ses grands-parents européens vivaient au Congo, dans la colonie belge de l'époque. L'artiste aborde son propre angle mort en tant que Luxembourgeoise « *blanche* ». Elle retrace également les liens économiques et culturels entre le Luxembourg et le Congo en tant que reflet du colonialisme.²⁴ L'exposition « *Cela n'a rien à voir avec moi* » a été adaptée en roman graphique pour le public jeune, publié en décembre 2022, et est disponible dans les bibliothèques au Luxembourg

²² Des informations complémentaires sur le projet « Peanut Project » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/projets/pan.html>

²³ Des informations complémentaires sur le projet « Ancrer ses racines » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ikl.lu/ateliers/ancrer-ses-racines/>

²⁴ Des informations complémentaires sur l'exposition « Daat huet jo näischt mat mir ze dinn » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.galeries-dudelange.lu/exhibitions/display/156>

ainsi qu'en ligne.²⁵ L'auteure a animé plusieurs ateliers de lecture sur le roman graphique « Daat huet jo näischt mat mir ze dinn » à savoir :

- 03.12.2022 – Expo « Le Re-Retour de Babel », Dudelange
 - 30.12.2022 – Hamburg-Hammerbrook, Däitschland
 - 27.01.2023 – Lycée technique de Lallange, Esch-sur-Alzette
 - 28.01.2023 – Kannerbicherdag + Jugendbicherdag 2023, Dudelange
 - 19.04.2023 – Journée du livre, Luxembourg
 - 13.05.2023 – Moosach, Luxembourg
 - 04.06.2023 – Marnach, Luxembourg
- Les visites guidées sur le thème « *Décolonisons le Luxembourg* », organisées par l'association Lëtzt Rise Up en collaboration avec le collectif artistique Richtung 22 depuis le 26 juin 2021,²⁶ visent à sensibiliser au passé colonial du Luxembourg en mettant en lumière les lieux ayant marqué cette période.²⁷
 - En 2021, la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg a proposé, via l'Académie de l'immobilier, une formation destinée aux salariés des professionnels du secteur immobilier, axée sur la lutte contre les discriminations et le racisme. Cette formation continue, organisée en modules de quatre heures dont une heure consacrée spécifiquement à la discrimination, venait compléter le parcours global de formation du secteur.
 - Les études « Les représentations du genre dans les manuels scolaires ». Une étude à l'école fondamentale luxembourgeoise » (publiée en 2021) et « Les représentations du genre dans les manuels scolaires. Cycle inférieur de l'enseignement secondaire » (publiée en 2023) ont été réalisées par l'Université du Luxembourg. La première a été commanditée par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, tandis que la seconde a été financée par la Fondation André Losch. Ces études montrent que les personnages non blancs sont souvent représentés de manière stéréotypée et marginalisée dans les manuels scolaires. Ils apparaissent fréquemment comme appartenant à des sociétés rurales, manquant de ressources et vivant dans des contextes de pauvreté. Ces représentations renforcent des clichés simplistes et discriminatoires. Les rapports ne se limitent pas au constat : ils formulent des recommandations pour améliorer la diversité et l'inclusivité des manuels scolaires. Parmi celles qui concernent les représentations raciales, on peut retenir :
 - Augmenter la présence quantitative et qualitative des personnages non blancs dans des contextes variés et valorisants, notamment dans la vie quotidienne, les professions et les rôles prestigieux, afin d'éviter leur confinement à des situations de pauvreté ou d'« exotisme ».
 - Diversifier les contextes culturels et historiques : intégrer des perspectives critiques sur la colonisation et les rapports Nord-Sud, et inclure des figures historiques, scientifiques et artistiques non blanches.

²⁵ Des informations complémentaires sur le roman graphique « Daat huet jo näischt mat mir ze dinn » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.chantal-maquet.com/dat-huet-jo-naeischt-mat-mir-ze-dinn-graphic-novel/>

²⁶ Tavares, Bernardino ; Tavares Vieira, Aleida Evandra « Black Luxembourg » in Natasha A. Kelly e Olive Vassell, eds. Mapping Black Europe : Monuments, Markers, Memories. Bielefeld : Transcript Verlag, 2023, 198 pp.

²⁷ Des informations complémentaires sur les visites guidées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.letzt-riseup.com/d%C3%A9colonisons-le-luxembourg>

- Réviser les illustrations et les textes pour éviter la reproduction de stéréotypes raciaux et eurocentriques, en présentant les personnes non blanches comme partie intégrante des sociétés occidentales.
- Former les concepteurs de manuels et le personnel enseignant à la gestion de la diversité et à l'analyse critique des stéréotypes raciaux, afin de garantir une approche pédagogique inclusive.
- Proposer des exercices et des discussions sur la diversité culturelle et l'antiracisme, en lien avec les programmes d'histoire et de géographie.
- Le projet « Tout le monde en classe ! », initié en 2021 par le Comité de liaison des associations issues de l'immigration (CLAE), est toujours en cours. Il a pour objectif de favoriser le partage des bonnes pratiques entre formateurs et bénévoles en classes de langues, afin d'améliorer les méthodes pédagogiques pour promouvoir la mixité sociale et culturelle, le dialogue interculturel et la lutte contre les stéréotypes.²⁸
- Le projet « Visible »,²⁹ mis en œuvre par l'association Ally Book Club en collaboration avec l'association Finkapé, le Centre d'éducation interculturelle (IKL) géré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), s'est déroulé de juillet 2021 à décembre 2022. Son objectif était de prévenir, comprendre et sensibiliser aux désavantages et aux discriminations liés à la race ou à l'origine ethnique. Le projet s'est articulé autour de deux axes principaux : le premier, intitulé « *littérature* », a mis en avant des auteurs racisés à travers un cycle de conférences axées sur le thème « *La littérature comme outil de visibilité* », en mettant particulièrement l'accent sur la jeunesse et l'enfance. Le second axe, nommé « *éducation* », avait pour but de sensibiliser les élèves et le personnel éducatif aux questions des discriminations raciales et du racisme systémique, en déconstruisant les stéréotypes et en encourageant une réflexion sur la diversité et le respect mutuel.
- Le 23 novembre 2022, le Kinneksbond à Mamer a accueilli la conférence « Construire une mémoire coloniale au Luxembourg : enjeux et défis », organisée par LëtZ Rise Up. Inspirée par le travail de Robyn Orlin sur l'Apartheid et la réflexion sur le passé colonial, la rencontre a exploré la construction d'une mémoire collective et les défis auxquels font face historiens, activistes, artistes et politiques. La table ronde, modérée par Sandrina Gashonga, a réuni François Makanga, médiateur décolonial et membre du Comité Justice Pour Lamine, Lucile Saada, performeuse décoloniale, Denis Scuto, directeur adjoint du Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History, et Pascale Zaourou, présidente du CLAE et autrice. Les échanges ont souligné l'importance de l'éducation, de la création artistique et du dialogue pour intégrer le passé colonial dans la mémoire nationale et promouvoir une société inclusive.
- Le projet « *Colonial History of Luxembourg – COLUX* », mené par le Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) de l'Université du Luxembourg, a débuté en janvier 2022 et se poursuit jusqu'en janvier 2026. Il vise à explorer l'histoire coloniale du Luxembourg au-delà de

²⁸ Des informations complémentaires sur le projet « Tout le monde en classe ! » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.clae.lu/formations/tout-le-monde-en-classe/>

²⁹ Des informations complémentaires sur le projet « Visible » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/projets.html>

la période de décolonisation. Ce projet de recherche examine la présence luxembourgeoise outre-mer, notamment au Congo, ainsi que ses répercussions au Luxembourg.³⁰

- Publiée en 2022, l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » a été mandatée par le Gouvernement et réalisée par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS). Cette vaste enquête nationale explore les principaux aspects de la vie sociale des résidents et des personnes racisées. Elle fournit des données de première main sur les perceptions et les expériences vécues du vivre-ensemble, offrant ainsi un matériau précieux pour la réflexion et l'action en vue de développer des politiques plus ciblées, complémentaires à l'approche « mainstream ». L'étude révèle que les personnes d'ascendance africaine sont victimes de racisme et de discrimination dans des proportions significativement plus élevées que d'autres groupes, notamment lors de la recherche d'emploi et de logement, sur le lieu de travail et dans l'enseignement.³¹
- En 2022, l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg » a été présentée lors des instances suivantes :
 - Chambre des Députés (08.03.2022)
 - Comité interministériel des droits de l'homme (28.04.2022)
 - Comité interministériel à l'intégration (16.06.2022)
 - Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO (21.06.2022)
 - Acteurs et organisations ayant participé à l'étude qualitative (06.07.2022)
 - Séminaire d'été « Droits de l'enfant au Luxembourg » (22.07.2022)
 - Cycle de conférences « Nous et les autres » (09.2022 – 01.2023)
 - Transmise aux communes par circulaire (18.03.2022)³²
- La formation « *Diversité et non-discrimination* »³³ développée par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (actuellement le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil) a été intégrée dès 2022 dans le catalogue de formation de l'Institut National d'Administration Publique (INAP) pour le secteur communal. Cette formation est obligatoire pour les nouveaux fonctionnaires communaux. Son contenu comprend les résultats de l'étude « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg* ».
- Le projet « 50 Faces – 50 Stories », développé en 2023 par le Zentrum für politisch Bildung (zpB), est une boîte pédagogique contenant 50 cartes illustrées, chacune dédiée à une biographie. Ces récits reflètent des parcours variés – civils, résistants, soldats, victimes – et abordent des thématiques telles que l'occupation, la dictature, l'injustice et la persécution des minorités. L'objectif est de relier le passé au présent et de favoriser la réflexion critique sur les choix individuels en période de crise. Le projet est également disponible sous forme d'un site web interactif qui présente les

³⁰ Des informations complémentaires sur le projet « Colonial History of Luxembourg » sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.c2dh.uni.lu/projects/colonial-history-luxembourg-colux>.

³¹ L'étude « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg* » est disponible à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/racisme/Rapport-d-etude-Enquete-Racisme.pdf>

³² Ministère de l'Intérieur. Circulaire no.4124 aux administrations communales, aux syndicats de communes, et autres établissements publics placés sous la surveillance des communes du 18 mars 2022, disponible sur : <https://mint.gouvernement.lu/dam-assets/circulaires/2022/janvier-juin/4124.pdf>

³³ Des informations complémentaires sur la formation « *Diversité et non-discrimination* » sont disponibles à l'adresse suivante : https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/00formini/00-fs-co/co_00-2-029.html

biographies en ligne avec des photos, des textes détaillés et parfois des ressources complémentaires : <https://www.50faces.lu>. Parmi les biographies figure Jacques Leurs, l'un des premiers citoyens noirs du Luxembourg. Né en 1910 dans la colonie belge du Congo, fils d'un Luxembourgeois et d'une Congolaise, il fut victime des lois raciales nazies. Considéré comme « métis » par le régime, il perdit son emploi en 1941, subit des menaces et des pressions pour que son épouse luxembourgeoise divorce, allant jusqu'à des menaces de castration. Son histoire illustre la persécution des personnes noires et des minorités sous l'occupation allemande.

- Le 9 mars 2023, la Ville d'Esch-sur-Alzette a organisé une Bibliothèque vivante à la Bibliothèque municipale. Ce concept innovant consiste à remplacer les livres par des « livres humains » : des personnes qui partagent leurs expériences de vie avec les « lecteurs » lors d'entretiens individuels ou en petits groupes.
- En 2023, deux formations spécifiques à la lutte contre le racisme ont été intégrées au catalogue de l'Institut national d'administration publique (INAP) : « Lutte contre le racisme et la discrimination » et « Projets et bonnes pratiques contre le racisme et la discrimination », toutes deux destinées au secteur communal. Elles s'inscrivaient dans le projet « Construire ensemble une société solide et inclusive », mis en œuvre par l'Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel (ALDIC) et soutenu par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.
- L'étude de Bernardino Tavares et Aleida Vieira, publiée en 2023 et intitulée « Luxembourg Noir » (original en anglais : Black Luxembourg), analyse l'impact du mouvement Black Lives Matter (BLM) et les débats sur le racisme et le passé colonial du Luxembourg. Elle montre que les manifestations de 2020 ont marqué un tournant en brisant le silence autour des discriminations raciales et des liens coloniaux du pays. Elles ont conduit à des initiatives telles que la cartographie des bâtiments liés au colonialisme, des actions artistiques pour recontextualiser des monuments, et la création d'associations afrodescendantes comme Finkapé et Lëtz Rise Up. Ces associations militent pour la reconnaissance des injustices structurelles et l'ouverture d'espaces de visibilité, en mettant l'accent sur l'éducation, le travail, le logement et le genre. L'étude souligne que, bien que le Luxembourg n'ait pas eu de colonies, il a participé activement à la colonisation belge au Congo et que ces héritages continuent d'influencer les inégalités actuelles. Elle appelle à une décolonisation des esprits et à des politiques inclusives pour lutter contre le racisme systémique.
- L'article d'Aleida Vieira et Bernardino Tavares, publié en 2023 et intitulé « Postcolonialité et l'énigme portugaise : la diversité des migrations lusophones au Luxembourg » (original en anglais : Postcoloniality and the Portuguese Enigma: The Diversity of Lusophone Migrations in Luxembourg), analyse les trajectoires migratoires des lusophones et leurs liens avec le passé colonial portugais. L'étude montre que la migration lusophone au Luxembourg, souvent perçue comme homogène, est en réalité marquée par une forte hétérogénéité historique et sociale. Elle retrace l'arrivée des Portugais dans les années 1960, liée à la guerre coloniale et aux accords de travailleurs invités, ainsi que la présence des Capverdiens, des Bissao-Guinéens et des Brésiliens, dont les parcours sont influencés par des hiérarchies raciales héritées du colonialisme. L'article souligne que ces clivages historiques continuent d'affecter les interactions sociales et professionnelles au Luxembourg, où se reproduisent parfois des modèles coloniaux, malgré des formes de solidarité

émergentes. Il plaide pour une approche critique et postcoloniale afin de mieux comprendre les défis linguistiques, identitaires et socio-économiques des migrants lusophones.

- En 2023, le CEFIS a publié et présenté l'étude qualitative « Racisme et discriminations au Luxembourg – à l'écoute des victimes », commanditée par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (actuellement ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil). Ce rapport complémentaire portait sur les expériences et vécus de racisme et de discrimination de vingt-sept victimes ayant accepté de témoigner lors d'entretiens individuels et de focus groups. Il met l'accent sur le vécu des victimes de discriminations ethno-raciales, analyse l'impact et les conséquences des actes discriminatoires et formule des recommandations à destination des pouvoirs publics. Mêlant sociologie compréhensive et théorie ancrée dans les récits et perceptions collectés sur le terrain, cette étude constitue un prolongement de l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg », publiée en 2022.³⁴
- Le podcast « Under Pressure! », réalisé entre octobre 2023 et janvier 2024 par Dalila Kamunga, explore les pressions auxquelles sont confrontés les élèves ayant un arrière-plan migratoire dans le système scolaire luxembourgeois. Il donne la parole à des jeunes, des enseignants et des experts pour aborder les défis liés à l'intégration, aux attentes scolaires et aux stéréotypes. Ce podcast comporte cinq épisodes d'environ 40 minutes chacun. Il s'inscrit dans le cadre du projet « Cliché » (2020-2024) et est disponible sur Spotify et Acast.
- L'exposition temporaire « *Le passé colonial du Luxembourg* »³⁵, qui s'est tenue au Musée National d'Histoire et d'Art (actuellement le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art - MNAHA) du 8 avril 2022 au 6 novembre 2022, présentait des sources issues de collections publiques et privées (objets, documents, lettres, œuvres d'art, photographies, etc.) permettant de retracer les nombreuses implications du Luxembourg dans l'histoire coloniale. En se basant sur les faits historiques et les parcours de Luxembourgeois pendant la période coloniale, le MNAHA illustre la complexité des relations coloniales. Au-delà d'une simple rétrospective, le MNAHA donnait également la parole à neuf personnes du Luxembourg dont la vie était étroitement liée à la fois au Grand-Duché et à l'histoire coloniale. Car même si la page de l'histoire coloniale avait été tournée il y a plus de soixante ans, ses ramifications les plus profondes se ressentaient encore dans le quotidien de nombreux concitoyens.
- Le Musée National d'Histoire et d'Art (actuellement le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art) a également organisé, entre mai et juin 2022, des conférences ainsi qu'une table ronde dédiées à la thématique du « *passé colonial du Luxembourg* » à savoir : la conférence « *Violence coloniale et Résistances au Congo (1876-1960)* » par Benoît Henriët, professeur d'histoire à l'université Vrije Universiteit Brussel (VUB), Bruxelles, Belgique ; la conférence « *Cette colonie qui nous appartient un peu* » par Régis Moes, conservateur au Musée National d'Histoire et d'Art du Luxembourg (actuellement le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art) et commissaire de l'exposition « *Le passé colonial du Luxembourg* » ; la conférence « *Treize années de guerre coloniale portugaise en Afrique* » par Irene Flunser Pimentel, docteur-chercheur en histoire contemporaine à l'Instituto

³⁴ Des informations complémentaires ainsi que l'étude peuvent être consultées sur le site Internet du CEFIS : <https://cefis.lu/etude-racisme/>

³⁵ Des informations complémentaires sur l'exposition « *Le passé colonial du Luxembourg* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mnha.lu/en/exhibitions/luxembourgs-colonial-past>

de História Contemporânea de l'Universidade Nova de Lisbonne, Portugal ; la conférence « *Noble savage* » et *cannibales – Clichés coloniaux au cinéma* » par Yves Steichen, Historien au Département du cinéma et de la télévision du Centre National de l'Audiovisuel (CNA) du Luxembourg ; la conférence « *Les zoos humains* » par Jérôme Quiqueret, historien et journaliste du Tageblatt Lëtzebuerg ; et la table ronde « *Le Luxembourg : un État colonial ?* », qui a réuni des personnalités issues du monde associatif et politique, dont Franz Fayot, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à l'époque.³⁶

- Les conférences organisées dans le cadre de la « *Semaine Contre les Discriminations* »³⁷ par le syndicat Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGB-L) du 14 au 22 octobre 2022, ont inclus la présentation de l'étude « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg* », suivie d'une table-ronde avec des représentants de syndicats professionnels de l'OGB-L sur la thématique de la discrimination sur le lieu de travail au Luxembourg.
- La table ronde « *Construire une mémoire coloniale au Luxembourg : enjeux et défis* », organisée par l'association Lëtz Rise Up le 23 novembre 2022, a rassemblé des intervenants du monde associatif et académique, parmi lesquels François Makanga, médiateur décolonial, guide conférencier au service éducatif de l'AfricaMuseum à Tervuren, Belgique, et membre du Comité Justice Pour Lamine ; Lucile Saada, Performeuse décoloniale basée en Belgique ; Denis Scuto, Directeur adjoint du Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History ; ainsi que Pascale Zaourou, Présidente du Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE) et auteure.³⁸
- L'étude « *État des lieux des formations et initiatives à l'interculturalité au Luxembourg* », réalisée par l'association Inspiring More Sustainability (IMS Luxembourg), commanditée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et publiée en 2022, identifie et analyse les actions menées dans les milieux associatifs, professionnels et étatiques. Parmi les initiatives spécifiques visant à lutter contre le racisme et les discriminations, figurent les formations anti-racistes et anti-discriminatoires de l'IKL, ainsi que la plateforme numérique « Cliché » d'IKL.
- Le cycle de conférences « *Nous et les autres* » sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg s'est déroulé entre septembre 2022 et janvier 2023.³⁹ Ce cycle a été coorganisé par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (actuellement le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil), le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et le CEFIS. L'objectif principal était de diffuser les principaux résultats de l'étude susmentionnée, de les comparer avec les résultats d'autres enquêtes menées dans des pays voisins ou sur des groupes à risque, et de stimuler une réflexion collective, parfois critique,

³⁶ Des informations complémentaires sur les conférences et la table ronde organisés par le Musée National d'Histoire et d'Art (actuellement le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art) sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.nationalmuseum.lu/volumes/files/Flyer_MNHA_passe-colonial_ISSUU.pdf

³⁷ Des informations complémentaires sur les conférences qui ont eu lieu lors de la « Semaine contre les discriminations 14 octobre 2022 - 22 octobre 2022 » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ogbl.lu/departements/departement-des-immigres/semaine-contre-les-discriminations-2022/#:~:text=Constats%2C%20enjeux%2C%20discriminations%20et%20prospectives%2%BB%20le%2020%20octobre%202022,14%20au%2022%20octobre%202022>

³⁸ Des informations complémentaires sur la table ronde « Construire une mémoire coloniale au Luxembourg : enjeux et défis » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.kinneksbond.lu/fr/event/construire-une-memoire-coloniale-au-luxembourg-enjeux-et-defis>

³⁹ Des informations complémentaires sur le cycle de conférences sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/discriminations/conferences.html>

sur les concepts, les stratégies d'identification des pratiques discriminatoires et les politiques à mettre en œuvre. Le cycle comprenait quatre conférences portant sur les thèmes suivants : « *Racisme et stéréotypes : mise en perspective de la situation au Luxembourg* », « *Discriminations ethno-raciales au Luxembourg : perceptions de la population* », « *Invisibilité et inconscience du racisme* », et « *La place de la culture et de l'éducation dans la lutte contre le racisme* ».

- En 2023, les Ambassadeurs Jeunesse de l'UNICEF Lëtzebuerg ont mené une enquête en ligne pour identifier les priorités des jeunes. La protection contre la violence et le harcèlement racial à l'école est apparue comme un sujet particulièrement important.
- Ces résultats ont été discutés lors de l'atelier City Café Workshop, organisé le 4 mars 2023 par UNICEF Lëtzebuerg. Les Ambassadeurs Jeunesse y ont échangé avec des représentants politiques sur les défis et les solutions possibles. Des propositions concrètes pour faire face au harcèlement racial en milieu scolaire ont été formulées et répertoriées dans le rapport « City Café Workshop by UNICEF Youth Ambassadors » publié en 2023.⁴⁰
- Le débat « *Le long combat de l'Afrique pour son art : histoire d'une défaite postcoloniale ?* », organisé par la Bibliothèque nationale du Luxembourg en collaboration avec le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA), s'est tenu le 20 avril 2023.⁴¹ Au cours de cette rencontre, l'historienne de l'art française Bénédicte Savoy, co-auteure avec Felwine Sarr du très débattu "Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain", a échangé avec Régis Moes, collaborateur scientifique et conservateur au MNAHA, sur l'importance croissante de la recherche sur la provenance des biens culturels. Cette discussion a mis en lumière comment, ces dernières années, cette question est devenue centrale dans les débats publics et professionnels, notamment au sein des bibliothèques, des archives et des musées. Les débats ont également souligné non seulement l'aspect politiquement sensible de l'histoire de la provenance des biens culturels, mais aussi les questions fondamentales liées à la collecte de documents et d'objets par les institutions patrimoniales. Ces échanges ont été nourris par des cas retentissants tels que le vol d'œuvres d'art, le pillage et la restitution de biens culturels juifs ou africains, conduisant à une réévaluation des pratiques courantes et soulevant des interrogations économiques et éthiques à l'échelle mondiale.
- Le projet « *Construire ensemble une société solide et inclusive* », mis en œuvre par l'Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel (ALDIC), a été initié en janvier 2023 et clôturé en décembre 2024. L'objectif de cette initiative était de renforcer les compétences des membres des communautés locales, tels que les travailleurs sociaux, les membres de la société civile, les représentants d'associations locales, les organisations de jeunesse et autres acteurs locaux, pour les habiliter à identifier, signaler et traiter les cas de racisme et de discrimination.⁴²

⁴⁰ UNICEF Lëtzebuerg (2023) Rapport « City Café Workshop by UNICEF Youth Ambassadors » : https://www.wiel-fir-all-kand.lu/wp-content/uploads/2023/04/2023_04_ELECTIONS_2023_CITY_CAFE.pdf

⁴¹ Des informations complémentaires sur le débat sont disponibles à l'adresse suivante <https://bnl.public.lu/en/a-la-une/agenda/2023/afrique-art.html>

⁴² Des informations complémentaires sur le projet « Construire ensemble une société solide et inclusive » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/amif.html>

- Le projet « *Apporter des changements significatifs quant à la problématique sociétale du racisme au Luxembourg et améliorer les conditions d'intégration des ressortissants des pays tiers* », ⁴³ mis en œuvre par Programmes d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde (PADEM), a été initié en janvier 2023 et clôturé en décembre 2024. Son objectif était de sensibiliser et d'informer le public sur la lutte contre le racisme, en mettant l'accent sur des secteurs clés tels que l'éducation, l'emploi et le logement. Deux actions principales ont été mises en œuvre : la sensibilisation des animateurs d'organismes d'éducation informelle et une campagne de communication destinée au grand public, à travers divers médias et supports urbains, encourageant la dénonciation des actes racistes et orientant les personnes concernées vers des organismes spécialisés.
- Le projet « *Stéréotypes durables du Luxembourg* », mis en œuvre par Luxembourg multi-LEARN Institute, a débuté en janvier 2023 et s'est clôturé en décembre 2024. Il visait à sensibiliser le grand public, y compris les ressortissants de pays tiers exposés au risque de discrimination, aux mécanismes de stigmatisation et d'exclusion, par le biais d'une large campagne de prévention et de sensibilisation. ⁴⁴
- Le projet « *Stéréotypes ethno-raciaux et stéréotypisation dans le milieu de la santé au Luxembourg* », également porté par Luxembourg multi-LEARN Institute, a débuté en janvier 2023 et s'est terminé en décembre 2024. Il avait pour objectif général de lutter contre la discrimination raciale dans le secteur de la santé au Luxembourg. ⁴⁵
- Depuis la loi du 14 juillet 2023 sur l'accueil, l'orientation et l'intégration des élèves nouvellement arrivés, le Centre d'éducation interculturelle (CEI) du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) a repris le rôle auparavant assuré par l'IKL, un service du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ) en collaboration avec l'ASTI. Le CEI promeut des pratiques pédagogiques innovantes dans les domaines interculturel et antiraciste et accompagne les établissements scolaires par des formations, ateliers et projets autour de la diversité, des parcours migratoires, du racisme, du vivre-ensemble, du plurilinguisme, de l'identité et de la culture. Sa proximité avec le terrain favorise les synergies entre acteurs et le réseautage, en cohérence avec les missions du SIA.
- En 2023, le MENEJ a lancé la campagne « Exit Mobbing » afin de renforcer la sensibilisation contre le harcèlement dans l'enseignement fondamental.
- Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (désormais le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil dès fin 2023) a participé à la Semaine Nationale du Logement en 2023, 2024 et 2025 avec un stand intitulé « *Logement sans Racisme* ». Le stand a rassemblé plusieurs organisations de la société civile, dont le Centre pour l'égalité de traitement (CET) pour sensibiliser et échanger sur l'importance d'un logement inclusif et sans

⁴³ Des informations complémentaires sur le projet « *Apporter des changements significatifs quant à la problématique sociétale du racisme au Luxembourg et améliorer les conditions d'intégration des ressortissants des pays tiers* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/amif.html>.

⁴⁴ Des informations complémentaires sur le projet « *Stéréotypes Durables du Luxembourg* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/amif.html>

⁴⁵ Des informations complémentaires sur le projet « *Stéréotypes ethno-raciaux et stéréotypisation dans le milieu de la santé au Luxembourg* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/amif.html>

discrimination raciale. En 2023, c'était la première fois que le thème du racisme et de la discrimination raciale était abordé lors de cet événement. Il fait désormais partie intégrante de cet événement annuel.

- Fondé sur la conviction que la culture, l'art et la musique sont des outils puissants contre le racisme, et inspiré par les Black History Months organisés aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Irlande, en Allemagne et aux Pays-Bas, le Black History Month au Luxembourg a été célébré en 2023, 2024 et 2025⁴⁶. Chaque édition a proposé une série d'événements répartis sur un mois, avec environ 30 activités par édition, soit presque une par jour, dans plusieurs villes du pays. L'objectif était de sensibiliser davantage contre le racisme, de mettre en valeur les contributions des Africains et Afrodescendants à la culture mondiale et d'aborder des lacunes historiques, notamment en lien avec le colonialisme. Le programme a inclus des conférences, des projections, des concerts et des expositions. Le Luxembourg s'est également engagé à poursuivre l'organisation nationale du Black History Month.⁴⁷ La quatrième édition est prévue pour octobre 2026.
- En janvier 2024, la revue FORUM a consacré un dossier spécial au racisme au Luxembourg. Ce numéro a exploré les multiples facettes du phénomène, en combinant analyses académiques, contributions d'experts, témoignages de victimes et extraits d'études récentes, notamment celles du CEFIS. Le dossier a mis en lumière la persistance des discriminations dans divers domaines – emploi, logement, école – et a souligné l'importance de reconnaître et de combattre un racisme souvent invisible dans la société luxembourgeoise.
- La cinquième édition de l'Observatoire des discriminations a été publiée en 2024, après les précédentes en 2014, 2016, 2018 et 2020. L'Observatoire des discriminations est une étude menée par le Centre pour l'Égalité de Traitement (CET) en collaboration avec TNS ILRES. Lancée en 2014, cette enquête nationale, réalisée à intervalles réguliers, vise à mesurer la perception et les expériences de discrimination au Luxembourg, y compris celles liées à l'ethnicité, et permet de suivre l'évolution des discriminations dans le pays.
- Publié en mai 2024, le Glossaire non-exhaustif de l'antiracisme et des discriminations ethno-raciales est disponible en français sur le site du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil du Luxembourg. Il a été élaboré en collaboration avec plusieurs associations actives dans le domaine de l'antiracisme, notamment Ally Book Club, Lëtzt Rise Up, One People et Roms sans Frontière. Le glossaire rassemble des définitions officielles issues de la législation luxembourgeoise, ainsi que des cadres juridiques et politiques des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Pour les termes absents de ces sources (sociologiques ou psychologiques), des références d'experts et d'activistes ont été utilisées.
- Le Forum fir d'Zesummeliewen an eise Gemengen s'est tenu le 22 mai 2024 à Dudelange sur le thème : « Les communes contre le racisme ! Promouvoir le respect et la tolérance au niveau local ». Organisé par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, en partenariat avec SYVICOL, CEFIS et ASTI, l'événement a réuni environ 170 participants,

⁴⁶ Des informations complémentaires sur le « Luxembourg Black History Month » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://one-people.lu/black-history-month-luxembourg/>

⁴⁷ Engagement n°4 du Luxembourg lors de la manifestation de haut niveau pour célébrer le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les 11 et 12 décembre 2023. Les détails complets des engagements du Luxembourg sont accessibles sur : <https://www.ohchr.org/en/human-rights-75>

représentant 60 communes et 25 associations. Des ateliers interactifs ont abordé l'histoire coloniale luxembourgeoise, les stéréotypes, les biais cognitifs et les microagressions ethno-raciales. Une table ronde a présenté des actions concrètes mises en place par les communes pour lutter contre le racisme.

- Le livre « Luxemburg war nie eine Kolonialmacht – Eine kritische Einführung », publié en mai 2024 par Yves Schmitz sous la direction du collectif Richtung22, propose une analyse critique de l'idée selon laquelle le Luxembourg n'aurait jamais été impliqué dans des dynamiques coloniales. L'ouvrage examine les liens économiques, politiques et culturels du Grand-Duché avec les systèmes coloniaux européens, notamment via la participation indirecte au commerce triangulaire et aux entreprises coloniales. Ce travail vise à déconstruire un mythe national et à ouvrir un débat sur la responsabilité historique et ses répercussions contemporaines. Il s'inscrit dans une démarche pédagogique et citoyenne, invitant à une réflexion sur la mémoire coloniale et ses implications pour la société luxembourgeoise actuelle.
- En 2022, la Journée d'Orientation destinée aux adhérentes du programme Biergepakt a évolué pour inclure, dès la session d'automne, un atelier intitulé « Parlons racisme au quotidien ! Des actions antiracistes au Luxembourg ». Organisée deux fois par an, au printemps et à l'automne, cette journée vise à informer et accompagner les participantes. L'atelier est animé par des organisations de la société civile telles que CEFIS, One People, Ally Book Club, ainsi que par des personnes racisées.
- L'article de Bernardino Tavares, publié en 2024 sous le titre « Superposition des formes de racisme au Luxembourg » (Layering Racism in Luxembourg), examine comment le racisme s'entrelace avec d'autres inégalités, notamment linguistiques. À partir des données du projet DisPOSEG (2021-2024), il montre que le racisme dépasse les préjugés individuels pour s'ancrer dans des structures sociales et institutionnelles, souvent masquées par des pratiques linguistiques. L'étude met en évidence le rôle des microagressions raciales et linguistiques, touchant particulièrement les migrants lusophones et leurs descendants. Elle souligne que la langue peut devenir un vecteur de racialisation, renforçant l'exclusion. Des exemples concrets illustrent ces mécanismes, tels que la surprise face à des locuteurs luxembourgeois racisés ou la remise en cause de l'autorité de personnes noires. L'auteur appelle à reconnaître la persistance des logiques coloniales et à agir collectivement pour une société plus équitable.
- Le 19 octobre 2024, le colloque « Racisme à l'école : Manifestations, impacts et moyens d'action » a été organisé par le Centre d'études et de formation interculturelles et sociales (CEFIS), en collaboration avec le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) du MENEJ, dans le cadre des Semaines de la santé mentale : « Soutenir les jeunes, construire l'avenir ».
- L'exposition temporaire « Victimes oubliées », présentée par le Musée National de la Résistance et des Droits Humains, s'est tenue du 13 mars au 23 décembre 2024. Elle mettait en lumière les groupes persécutés par le régime nazi pendant l'occupation allemande du Luxembourg, notamment les gens du voyage (Sinti, Roma et Yéniches) et les personnes Noires. L'exposition évoquait également des personnes qui, bien avant l'occupation allemande et parfois encore aujourd'hui,

étaient marginalisées socialement.⁴⁸ Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (13 novembre 2024 – mai 2025), l'exposition a été présentée à Strasbourg du 9 avril au 5 mai 2025. Les publications liées à l'exposition, disponibles en version bilingue (FR/DE) :

- Catalogue pédagogique de l'exposition « Victimes oubliées du régime nazi au Luxembourg »
- Victimes oubliées – Un état des lieux. Recueil scientifique accompagnant l'exposition « Victimes oubliées du régime national-socialiste au Luxembourg »
- Amnesty International Luxembourg a mené d'octobre 2024 à fin 2025 un projet visant à sensibiliser contre le racisme et les discriminations au Luxembourg. L'initiative s'est concentrée sur les lycées, avec des ateliers interactifs appuyés par des vidéos basées sur des témoignages de victimes. Ces vidéos, produites en plusieurs formats ont été utilisées comme supports pédagogiques et diffusées en ligne.
- L'Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel (ALDIC) propose depuis fin 2024 une boîte à outils en ligne dédiée à la lutte contre le racisme et les discriminations. Elle regroupe des ressources pédagogiques, des guides pratiques et des références légales, organisées par niveau : Luxembourg, Europe et International.
- En 2025, le groupe de travail « Autonomous Working Group Anti-racism » de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg a élaboré la brochure « Strategies to recognise and combat racism in the workplace », destinée à être utilisée dans des initiatives de sensibilisation contre le racisme auprès des signataires de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg.
- En 2025, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel (ALDIC) et l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), a publié une Boîte à outils antiracistes destinée aux communes. Cette ressource pratique vise à accompagner les acteurs locaux – bourgmestres, conseillers communaux, commissions du vivre-ensemble – dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Elle est structurée en quatre volets : s'informer (comprendre le racisme et ses conséquences), se remettre en question (analyser ses pratiques), se former (acquérir des compétences) et passer à l'action (mettre en œuvre des initiatives locales). Chaque partie propose des « points de départ » et des ressources « pour aller plus loin », offrant ainsi aux communes des pistes concrètes et des outils adaptés pour renforcer leurs actions. Cette publication s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées lors du Forum fir d'Zesummeliewen an eise Gemengen du 22 mai 2024.
- Le projet « Renforcer le Vivre Ensemble à travers l'Interculturalité et la Lutte contre le Racisme et les Discriminations » (REVEIL), mis en œuvre de 2025 à 2028 par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le service LSKO de la Croix-Rouge luxembourgeoise et le Centre pour l'Éducation et le Dialogue (CED), vise à promouvoir la cohabitation interculturelle au Luxembourg en valorisant la diversité et en luttant contre le racisme. Il propose des formations de base et avancées sur l'interculturalité et la lutte contre le racisme, d'une durée allant de six à douze heures, ainsi que des formations de formateurs pour garantir la pérennité du projet. Des ateliers pratiques et

⁴⁸ Des informations complémentaires sur l'exposition temporaire « Victimes oubliées » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mnr.lu/fr/presse>.

des visites d'étude sont organisés pour les communes, complétés par des rencontres d'échange et des modules sectoriels dédiés aux domaines sociaux, jeunesse et enfance. Le projet s'adresse principalement aux agents des administrations communales, aux professionnels du secteur social, de l'enfance et de la jeunesse, ainsi qu'aux formateurs indépendants.

- En 2025, deux formations spécifiques à la lutte contre le racisme ont été intégrées au catalogue de l'Institut national d'administration publique (INAP) : « Interculturalité et empathie » et « Égalité en action : comprendre et combattre le racisme et les discriminations », toutes deux destinées au secteur communal. Elles s'inscrivaient dans le projet « Renforcer le Vivre Ensemble à travers l'Interculturalité et la Lutte contre le Racisme et les Discriminations » (REVEIL), mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le service LSKO de la Croix-Rouge luxembourgeoise et le Centre pour l'Éducation et le Dialogue (CED), avec le soutien du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.
- Le 6 février 2025, la journaliste, réalisatrice et militante Rokhaya Diallo a été l'intervenante principale d'une conférence-débat intitulée « Sommes-nous tous racistes ? » à Luxembourg-Ville. L'événement, organisé par les 2 Musées de la Ville de Luxembourg dans le cadre de l'exposition « Pure Europe », a abordé des questions essentielles : le racisme a-t-il réellement disparu de l'espace public et privé en Europe ? Se manifeste-t-il aujourd'hui de manière plus subtile et insidieuse ? Et pourquoi les personnes dites « racisées » restent-elles peu visibles dans l'espace public ?
- Soutenue le 11 mars 2025, la thèse de doctorat de Jordanne Edwards à l'Université du Luxembourg, intitulée « Les traumatisés peuvent-ils parler ? Vers une troisième vague de la théorie du traumatisme issue des communautés politiques racialisées » (original en anglais : Can the traumatised speak? Towards a third wave of trauma theory emerging from racialised political community), analyse comment l'activisme antiraciste au Luxembourg mobilise le concept de traumatisme pour rendre visibles les violences raciales et légitimer l'action des associations. Fondée sur des entretiens et des observations auprès d'organisations de la société civile, l'étude montre que le traumatisme est utilisé comme un outil pour dénoncer les violences dans une société qui se pense « post-raciale ». Les activistes identifient plusieurs formes de violence : l'invisibilisation dans les débats publics, le poids de l'histoire coloniale, le traumatisme lié au témoignage et le racisme manifeste. La recherche conclut que le traumatisme devient un levier de reconnaissance et de résistance, contribuant à une « troisième vague » de la théorie du traumatisme, qui le conçoit non comme une simple blessure, mais comme une force structurante favorisant la parole, la résistance et la transformation sociale.
- Une conférence sur le racisme et la discrimination s'est tenue le 29 mars 2025 au Lycée Atert à Redange, organisée dans le cadre du Pacte communal pour le vivre-ensemble interculturel par les communes du canton de Redange et la commune de Mertzig. Cet événement avait pour objectif de rendre visible un racisme souvent invisible et de créer un espace d'échange autour des discriminations, en informant sur les réalités du racisme au Luxembourg à partir des données récentes du LISER et du CEFIS, en identifiant les préjugés pour réfléchir aux moyens de les combattre, et en promouvant la solidarité ainsi que le courage civique afin d'encourager chacun à intervenir face à des situations racistes.

- L'article de recherche d'Anthony Lepinteur, Giorgia Menta et Sofie R. Walzl, publié en 2025 et intitulé « Prix égal pour place égale ? Discrimination raciale liée à la demande sur le marché immobilier » (original en anglais : Equal price for equal place? Demand-driven racial discrimination in the housing market), analyse la présence de discrimination raciale dans le marché immobilier luxembourgeois du côté de la demande. L'étude repose sur une expérience en ligne auprès de résidents du Luxembourg, qui devaient estimer le prix de logements fictifs. Certaines annonces incluaient un nom de vendeur suggérant une origine (luxembourgeoise/allemande, française, portugaise ou subsaharienne). Les résultats montrent qu'à caractéristiques identiques, les biens attribués à un vendeur portant un nom subsaharien sont évalués en moyenne 3,1 % à 3,6 % moins cher, soit une pénalité d'environ 20 000 euros. Aucune différence significative n'a été observée pour les autres origines. Cette étude met en évidence que, même dans un contexte réputé tolérant et multiculturel, des biais raciaux persistent dans les transactions immobilières au Luxembourg.
- Depuis novembre 2025, l'Institut national d'administration publique (INAP) propose aux fonctionnaires d'État une formation innovante intitulée « Le racisme : comprendre pour agir ». Conçue en mode Blended Learning, elle combine un module e-learning préparatoire et une journée en présentiel pour offrir une approche complète et interactive. Cette formation vise à sensibiliser les agents publics aux enjeux du racisme et des discriminations raciales, en leur donnant des outils concrets pour agir. Elle aborde les notions fondamentales, le cadre légal luxembourgeois, les microagressions et leurs impacts, ainsi que des stratégies pratiques pour promouvoir la diversité et l'inclusion dans les administrations.

Rapports d'activité examinés

Ministères et administrations publics

- Inspection du travail et des mines (ITM) (2004-2024) – 20 documents
- Inspection générale de la police (IGP) (2008-2024) – 13 documents
- Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) (2010-2016) – 9 documents
- Ministère de l'Économie (2003-2024) – 21 documents
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (1999-2024) – 26 documents
- Ministère de l'Intérieur (2000-2024) – 24 documents
- Ministère de la Culture (2000-2024) – 22 documents
- Ministère de la Digitalisation (2019-2024) – 6 documents
- Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (anciennement Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région) (1999-2024) – 26 documents
- Ministère de la Fonction publique (2000-2024) – 23 documents
- Ministère de la Justice (1999-2024) – 24 documents
- Ministère de la Santé (2000-2024) – 24 documents
- Ministère des Affaires étrangères et européennes / Direction de l'Immigration (2001-2024) – 22 documents
- Ministère des Sports (2001-2024) – 22 documents
- Ministère du Logement (2008-2024) – 16 documents
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire (2000-2024) – 23 documents
- Office national de l'accueil (ONA) (2021-2024) – 4 documents
- Police Grand-Ducale (2010-2024) – 12 documents
- Programmes gouvernementaux (1979-2024) – 9 documents

Chambres professionnelles

- Chambre de Commerce (2004-2024) – 15 documents
- Chambre des Métiers (2014-2024) – 8 documents
- Chambre des Salariés du Luxembourg (CSL) (2009-2024) – 14 documents

Organismes de droits humains et d'égalité de traitement

- Centre pour l'égalité de traitement (CET) (2009-2024) – 16 documents
- Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH) (2006-2024) – 20 documents
- Ombudsman (2004-2024) – 19 documents
- Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher / Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand (OKaJu/ORK) (2003-2024) – 22 documents

Total des documents examinés : environ 560.

Liste des abréviations

AGT-Luxembourg	Anti Gewalt Training Luxembourg
ALDIC	Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel
ALIA	Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
ASBL	Association sans but lucratif
ASTI	Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
BLM	Black Lives Matter
BTS	Brevet de technicien supérieur
C ² DH	Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History
CARITAS	Confédération luxembourgeoise d'œuvres catholiques de charité et de solidarité
CCDH	Commission consultative des Droits de l'Homme
CCVEI	Commissions communales du vivre-ensemble interculturel
CdE	Conseil de l'Europe
CEDH	Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
CEFIS	Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales
CEI	Centre d'éducation interculturelle
CePAs	Centre Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaire
CERD	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
CET	Centre pour l'égalité de traitement
CGE	Commissariat du Gouvernement aux étrangers
CIDH	Comité interministériel des droits de l'homme
CIGDL	Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg
CLAE	Comité de liaison des associations issues de l'immigration
CNA	Centre National de l'Audiovisuel
CNE	Conseil national pour étrangers
CNEL	Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg
CRIAJ	Centre de Rencontre d'Information et d'Animation pour Jeunes
COLUX	Colonial History of Luxembourg
CSEN	Conseil supérieur de l'Éducation nationale
CSL	Chambre des Salariés du Luxembourg
CSP-RAC	Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale
CSVEI	Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel
DSA	Digital Services Act
ECCAR	European Coalition of Cities against Racism
ECRI	European Commission against Racism and Intolerance
ENAR	European Network against Racism
ESR	Entreprise Socialement Responsable

EUMC	European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia
FACVL	Fédération des Associations Capverdiennes du Luxembourg
FARE	Football Against Racism in Europe
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
ICERD	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination)
IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale
IGP	Inspection générale de la Police Grand-Ducale
IKL	Centre d'éducation interculturelle
IMS Luxembourg	Inspiring More Sustainability
INAP	Institut National de l'Administration Publique
INDR	Institut national pour développement durable et la responsabilité sociale des entreprises
ITM	Inspection du travail et des mines
KJT	Kanner-Jugendtelefon
LCGB	Lëtzebuurger Chrëschleche Gewerkschafts-Bond
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
MENEJ	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (depuis 2013)
MNAHA	Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art
MNR	Musée national de la Résistance.
MNRDH	Musée national de la Résistance et des Droits Humains
OCL	Organisation Capverdienne du Luxembourg
OGB-L	Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg
OIT	Organisation internationale du Travail
OKaJu	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
OLAI	Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
ONA	Office national de l'accueil
ONU	Organisation des Nations Unies
ORK	Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
PADEM	Programmes d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde
SeSoPI	Service Social et Politique Intercommunautaire (Centre Intercommunautaire)
SIA	Service de l'intégration et de l'accueil scolaires
SNJ	Service National de la Jeunesse
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg
UEL	Union des Entreprises Luxembourgeoises
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	United Nations Children's Fund
ZpB	Zentrum fir politesch Bildung